



VERS DEMAIN

Pour le triomphe de l'Immaculée

Journal de patriotes catholiques
Pour le règne des Coeurs de Jésus et Marie
Dans les âmes, les familles et les pays

Maison Saint-Michel, 1101 rue Principale
Rougemont, QC, Canada J0L 1M0
Montréal (514) 856-5714; Rougemont (450) 469-2209; Fax (450) 469-2601
Poste-Publications Convention N° 40063742 - Pap N° enregistrement 09928
Imprimé au Canada - www.versdemain.org - info@versdemain.org

Pour la réforme économique du Crédit Social
En accord avec la doctrine sociale de l'Église
Par l'action vigilante des pères de famille
Et non par les partis politiques

898e édition française. 69e année

Mai-Juin-Juillet 2008

4 ans: \$20.00

Message d'espérance de S.S. Benoît XVI aux États-Unis

Une solide instruction dans la foi est nécessaire

Le Saint-Père demande de transmettre aux jeunes le trésor de la foi catholique

Lors de son voyage aux États-Unis, le 18 avril, le pape Benoît XVI s'est rendu au Nationals Park Stadium de Washington pour y célébrer une messe. Il était assisté de 14 cardinaux, 250 évêques et 1500 prêtres. Plus de 45 000 fidèles étaient présents. Voici une synthèse de son homélie en provenance du Vatican:

Après avoir remercié le cardinal Donald W. Wuerl, archevêque de Washington, pour ses aimables paroles de bienvenue, le pape Benoît XVI a rappelé que l'Église des États-Unis est appelée à regarder vers l'avenir, enracinée solidement dans la foi transmise par les générations précédentes et prête à affronter les nouveaux défis non moins exigeants que ceux affrontés par vos ancêtres avec l'espérance qui naît de l'Amour de Dieu déversé dans nos cœurs par le l'Esprit Saint (cfr Rm 5.5) (...).

L'histoire du catholicisme américain

«Dans l'exercice de mon ministère comme successeur de Pierre, je suis venu en Amérique pour vous confirmer, mes frères et sœurs, dans la foi des Apôtres (cf. Lc 22, 32). Je suis venu pour proclamer à nouveau, comme Pierre l'a proclamé le jour de la Pentecôte, que Jésus-Christ est Seigneur et Messie, ressuscité d'entre les morts, assis dans la gloire à la droite du Père, établi comme juge des vivants et des morts.»

«Je suis venu - a poursuivi Benoît XVI - pour répéter l'exhortation urgente des Apôtres à la conversion pour le pardon des péchés et pour implorer du Seigneur une nouvelle effusion de l'Esprit Saint sur l'Église dans ce Pays. Comme nous avons senti dans ce temps pascal, l'Église est née grâce au repentir et à la foi dans le Seigneur ressuscité - dons donnés par l'Esprit. En chaque temps et lieu, l'Église est appelée à grandir dans l'unité grâce à une constante conversion vers le Christ, dont l'œuvre rédemptrice est proclamée par les Successeurs des Apôtres et célébrée dans les sacrements» (...).

Le pape a indiqué, toutefois, que «nous voyons des signes évidents d'un effacement préoccupant dans les fondements même de la société: signes d'aliénation, colère et opposition chez beaucoup de nos



Message d'espérance de S.S. Benoît XVI aux États-Unis

(suite de la page 1)

contemporains; violence croissante, affaiblissement du sens moral, vulgarité dans les relations sociales et l'oubli du Christ et de Dieu. Mais l'Église voit des signes d'immenses promesses dans de nombreuses de ses paroisses solides et dans les mouvements vivants, dans l'enthousiasme pour la foi démontré par tant de jeunes, dont un certain nombre tous les ans, embrassent la foi catholique et dans un intérêt toujours plus grand pour la prière et pour la catéchèse. En même temps, - ajoute Benoît XVI - elle perçoit, de manière souvent douloureuse, la présence de divisions et de polarisation en son intérieur, et fait aussi la découverte déconcertante que de nombreux baptisés, au lieu d'agir comme levain spirituel dans le monde, sont enclin à embrasser des attitudes contraires à la vérité de l'Évangile».

«Nous avons entendu saint Paul nous dire que toute la création gémit jusqu'aujourd'hui, en attendant cette liberté véritable, qui est le don de Dieu pour ses enfants (cfr Rm 8.21-22), une liberté qui nous met en mesure de vivre en conformité avec sa volonté».

Benoît XVI a poursuivi en désirant adresser «une parole particulière de gratitude et d'encouragement à tous ceux qui ont recueilli le défi du Concile Vatican II, répété tant de fois par le Pape Jean-Paul II, et ont consacré leur vie à la nouvelle Évangélisation. Je remercie mes confrères Évêques, prêtres et diacres, religieux et religieuses, parents, enseignants et catéchistes. La fidélité et le courage, avec lequel l'Église dans ce Pays réussira à affronter les défis d'une culture toujours plus sécularisée et matérialiste, dépendra en grande partie de votre fidélité personnelle à transmettre le trésor de notre foi catholique. Les jeunes ont besoin d'être aidés à discerner le chemin qui mène à la liberté véritable: d'une sincère et généreuse imitation du

Christ, d'un engagement en faveur de la justice et à la paix». Pour cela une solide instruction dans la foi est nécessaire, ainsi que l'édification d'une «culture authentiquement catholique, confiante dans l'harmonie profonde entre foi et raison»..

La pratique de la confession

Revenant sur le passage de l'évangile d'aujourd'hui, Benoît XVI explique que «le Seigneur ressuscité fait aux Apôtres le don de l'Esprit Saint et leur accorde l'autorité de pardonner les péchés. Grâce au pouvoir de la grâce du Christ, confié à des ministres humains fragiles, l'Église renaît continuellement et à chacun de nous est donnée l'espérance d'un nouveau départ. Nous avons confiance dans le pouvoir de l'Esprit d'inspirer la conversion, d'assainir chaque blessure, de dépasser chaque division et de susciter la vie et la liberté retrouvée! Comme nous avons besoin de tels dons! Et comme ils sont à portée de main, particulièrement dans le Sacrement de la pénitence! La force libératrice de ce Sacrement, dans lequel notre confession sincère du péché rencontre la parole miséricordieuse de Dieu, paroles de pardon et de paix, doit d'être redécouverte et appropriée par chaque catholique. En grande partie, le renouveau de l'Église en Amérique et dans le monde dépend du renouveau de la pratique de la pénitence et de la croissance dans la sainteté: les deux sont inspirés et réalisés par ce Sacrement»

L'espérance

«Dans l'espérance nous avons été sauvés! (Rm 8.24). Alors que l'Église aux États-Unis remercie pour les bénédictions des deux cents ans derniers, je vous invite - a conclu Benoît XVI - à vos familles et à chaque paroisse et communauté religieuse à avoir confiance dans le pouvoir de la grâce de créer un avenir prometteur pour le Peuple de Dieu dans ce Pays. Au nom du Seigneur Jésus, je vous demande de supprimer toute division et de travailler avec joie

pour préparer un chemin pour Lui, dans la fidélité à sa Parole et dans la conversion constante à sa volonté. Surtout, je vous incite à continuer à être levain d'espérance évangélique dans la société américaine, en essayant de porter la lumière et la vérité de l'Évangile dans le devoir de créer un monde toujours plus juste et libre pour les générations futures».

«Celui qui a l'espérance doit vivre de façon différente! (cfr [Spe Salvi](#) 2). Que vous puissiez, grâce à vos prières, grâce au témoignage de votre foi, grâce à la fécondité de votre charité, indiquer le chemin vers lequel ce vaste horizon d'espérance que Dieu aussi maintenant ouvre à son Église, même pour l'humanité tout entière: la vision d'un monde réconcilié et renouvelé en Jésus Christ, notre Sauveur. À Lui tout honneur et toute gloire, maintenant et toujours».

VERS DEMAIN

Pour le triomphe de l'Immaculée

Vers Demain Mai-Juin-Juillet 2008
Date de parution: Mai 2008

1\$ le numéro

Périodique, paraît 5 fois par année
Canada et États-Unis, 4 ans20.00\$
2 ans.....10.00\$

Autres pays: surface 4 ans.....48.00\$
0\$

2 ans24.00\$
Avion 1 an.....!6.00\$

Publié par *Institut Louis Even*
Pour la Justice Sociale

Rédactrice-en-chef: Thérèse Tardif

Bureau et adresse postale
Maison Saint-Michel,
1101 rue Principale
Rougemont, QC. Canada J0L 1M0

Tél.: Rougemont (450) 469-2209
Fax: Rougemont (450) 469-2601
Tél.; Région de Montréal (514) 856-5714

WWW.versdemain.org
info@versdemain.org

Imprimé au Canada

PAP - NO D'ENREGISTREMENT 09928
POSTE-PUBLICATION CONVENTION No 40063742
Dépôt légal - Bibliothèque Nationale

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Canada

Retournez toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à:
Journal Vers Demain, 1101 rue Principale,
Rougemont, QC., Canada, J0L 1M0

Table des matières

Vers Demain Mai-Juin-Juillet 2008

	Pages
Message de Benoît XVI aux États-Unis	1-2
Sauvés par l'Espérance. Benoît XVI	3 à 5
B. F. de Montmorency Laval. Th. Tardif	5
Foi au Christ ressuscité. Cardinal Ouellet	6-7
Mois de Marie. Cardinal Poupard	7
Crise alimentaire mondiale. Y. Poirier	8-9
Régime de crève-faim. Yvette Poirier	9
Taxes actuelles injustes. L. Even	10
Décès de l'abbé Georges-Émile Martin	11
Leçon 9. Cours de Crédit Social. A.P.	12 à 15
Loi 95 du totalitarisme. Juristes cath.	16-17
Notre-Dame des Ecoles. Cardinal Ouellet	18
Prions pour nos défunts. Th. Tardif	19
Padre Pio, son corps resté intact	20
Padre Pio, apôtre de la confession	21
Apparitions de Notre-Dame du Laus	22-23
Congrès international de Vers Demain	24

Les écoles sans Dieu

Oeuvre de la franc-maçonnerie

L'institution des écoles gratuites, obligatoires et laïques du Ministère de l'Éducation du Québec a été l'œuvre de la franc-maçonnerie.

«La formule révolutionnaire: instruction gratuite, obligatoire et laïque n'a point éclosé un jour. Les loges, dont elle résume le symbole pédagogique, y ont mis plus de façon. Se posant en bienfaitrices de l'humanité, elles ont proclamé le grand principe philanthropique de la gratuité, qui rend l'éducation possible à tous; puis est venue ensuite l'obligation, qui devait mettre un terme à l'incurie scandaleuse de certains parents; enfin, la laïcité, qui, sous les apparences anodines, avait pour but d'exclure de l'enseignement les congrégations religieuses et de remettre la jeunesse entre les mains de la franc-maçonnerie.» — J.C. Caisse, prêtre



Spe Salvi – Sauvés par l'espérance

Troisième partie

Dans le Vers Demain précédent, nous avons publié la deuxième partie de l'encyclique «Spe Salvi» de Benoît XVI, sur l'espérance chrétienne. Après avoir expliqué que la véritable espérance de l'homme ne se retrouve pas dans le progrès ni dans les choses matérielles, mais dans Dieu Lui-même qui seul peut combler notre soif d'infini, le Saint-Père parle, dans cette troisième et dernière partie, de la souffrance et du jugement comme lieux d'apprentissage de l'espérance:

La souffrance fait partie de l'existence

La souffrance fait aussi partie de l'existence humaine... nous devons tout faire pour surmonter la souffrance, mais l'éliminer complètement du monde n'est pas dans nos possibilités – simplement parce que nous ne pouvons pas nous extraire de notre finitude et parce qu'aucun de nous n'est en mesure d'éliminer le pouvoir du mal, de la faute, qui – nous le voyons – est continuellement source de souffrance. **Dieu seul pourrait le réaliser: seul un Dieu qui entre personnellement dans l'histoire en se faisant homme et qui y souffre.**



Jésus a souffert pour nous dans Sa Passion

Nous savons que ce Dieu existe et donc que ce pouvoir qui «enlève le péché du monde» (Jn 1, 29) est présent dans le monde. Par la foi dans l'existence de ce pouvoir, l'espérance de la guérison du monde est apparue dans l'histoire. Mais il s'agit précisément d'espérance et non encore d'accomplissement; espérance qui nous donne le courage de nous mettre du côté du bien même là où cela semble sans espérance, tout en restant conscients que, faisant partie du déroulement de l'histoire tel qu'il apparaît extérieurement, le pouvoir de la faute demeure aussi dans l'avenir une présence terrible.

Revenons à notre thème. Nous pouvons chercher à limiter la souffrance, à lutter contre elle, mais nous ne pouvons pas l'éliminer. Justement là où les hommes, dans une tentative d'éviter toute souffrance, cherchent à se soustraire à tout ce qui pourrait signifier souffrance, là où ils veulent s'épargner la peine et la douleur de la vérité, de l'amour, du bien, ils s'enfoncent dans une existence vide, dans laquelle peut-être n'existe pratiquement plus de souffrance, mais où il y a d'autant plus l'obscur sensation du manque de sens et de la solitude. Ce n'est pas le fait d'esquiver la souffrance, de fuir devant la douleur, qui guérit l'homme, mais la capacité d'accepter les tribulations et de mûrir par elles, d'y trouver un sens par l'union au Christ, qui a souffert avec un amour infini. (...)

La mesure de l'humanité se détermine essentiellement dans son rapport à la souffrance et à celui qui souffre. Cela vaut pour chacun comme pour la société. Une société qui ne réussit pas à

accepter les souffrants et qui n'est pas capable de contribuer, par la compassion, à faire en sorte que la souffrance soit partagée et portée aussi intérieurement est une société cruelle et inhumaine. Cependant, la société ne peut accepter les souffrants et les soutenir dans leur souffrance, si chacun n'est pas lui-même capable de cela et, d'autre part, chacun ne peut accepter la souffrance de l'autre si lui-même personnellement ne réussit pas à trouver un sens à la souffrance, un chemin de purification et de maturation, un chemin d'espérance.

Accepter l'autre qui souffre signifie, en effet, assumer en quelque manière sa souffrance, de façon qu'elle devienne aussi la mienne. Mais parce que maintenant elle est devenue souffrance partagée, dans laquelle il y a la présence d'un autre, cette souffrance est pénétrée par la lumière de l'amour. La parole latine *consolatio*, consolation, l'exprime de manière très belle, suggérant un être avec dans la solitude, qui alors n'est plus solitude.

Souffrir pour la justice

Ou encore la capacité d'accepter la souffrance par amour du bien, de la vérité et de la justice est constitutive de la mesure de l'humanité, parce que si, en définitive, mon bien-être, mon intégrité sont plus importants que la vérité et la justice, alors la domination du plus fort l'emporte; alors règnent la violence et le mensonge. La vérité et la justice doivent être au-dessus de mon confort et de mon intégrité physique, autrement ma vie elle-même devient mensonge. Et enfin, le «oui» à l'amour est aussi source de souffrance, parce que l'amour exige toujours de sortir de mon moi, où je me laisse émonder et blesser. L'amour ne peut nullement exister sans ce renoncement qui m'est aussi douloureux à moi-même, autrement il devient pur égoïsme et, de ce fait, il s'annule lui-même comme tel.

Souffrir avec l'autre, pour les autres; souffrir par amour de la vérité et de la justice; souffrir à cause de l'amour et pour devenir une personne qui aime vraiment – ce sont des éléments fondamentaux d'humanité; leur abandon détruirait l'homme lui-même. Mais encore une fois surgit la question: en sommes-nous capables? L'autre est-il suffisamment important pour que je devienne pour lui une personne qui souffre? La vérité est-elle pour moi si importante pour payer la souffrance? La promesse de l'amour est-elle si grande pour justifier le don de moi-même?

À la foi chrétienne, dans l'histoire de l'humanité, revient justement ce mérite d'avoir suscité dans l'homme d'une manière nouvelle et à une profondeur nouvelle la capacité de souffrir de la sorte, qui est décisive pour son humanité. La foi chrétienne nous a montré que vérité, justice, amour ne sont pas simplement des idéaux, mais des réalités de très grande densité. Elle nous a montré en effet que Dieu – la Vérité et l'Amour en personne – a voulu souffrir pour nous et avec nous. Bernard de Clairvaux a forgé l'expression merveilleuse: *Impassibilis est Deus, sed non incompassibilis*, Dieu ne peut pas souffrir, mais il peut compatir. L'homme a pour Dieu une valeur si grande que Lui-même s'est fait homme pour pouvoir compatir avec l'homme de manière très réelle, dans la chair et le sang, comme cela nous est montré dans le récit de la Passion de Jésus.

Offrir nos souffrances

Je voudrais encore ajouter une petite annotation qui n'est pas du tout insignifiante pour les événements de chaque jour. La pensée de pouvoir «offrir» les petites peines du quotidien, qui nous touchent toujours de nouveau comme des piqûres plus ou moins désagréables, leur attribuant ainsi un sens, était une forme de dévotion, peut-être moins pratiquée aujourd'hui, mais encore très répandue il n'y a pas si longtemps. Dans cette dévotion, il y avait certainement des choses exagérées et peut-être aussi malsaines, mais il faut se demander si quelque chose d'essentiel qui pour-

rait être une aide n'y était pas contenu de quelque manière. Que veut dire «offrir»? Ces personnes étaient convaincues de pouvoir insérer dans la grande compassion du Christ leurs petites peines, qui entraient ainsi d'une certaine façon dans le trésor de compassion dont le genre humain a besoin. De cette manière aussi les petits ennuis du quotidien pourraient acquérir un sens et contribuer à l'économie du bien, de l'amour entre les hommes. Peut-être devrions-nous nous demander vraiment si une telle chose ne pourrait pas redevenir une perspective judicieuse pour nous aussi.

Le Jugement dernier

Dans le grand *Credo* de l'Église, la partie centrale, qui traite du mystère du Christ à partir de sa naissance éternelle du Père et de sa naissance temporelle de la Vierge Marie pour arriver par la croix et la résurrection jusqu'à son retour, se conclut par les paroles: «Il reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts». Déjà dès les tout premiers temps, la perspective du Jugement a influencé les chrétiens jusque dans leur vie quotidienne en tant que critère permettant d'ordonner la vie présente, comme appel à leur conscience et, en même temps, comme espérance dans la justice de Dieu. (...)



À l'époque moderne, la préoccupation du Jugement final s'estompe: la foi chrétienne est individualisée et elle est orientée surtout vers le salut personnel de l'âme; la réflexion sur l'histoire universelle, au contraire, est en grande partie dominée par la préoccupation du progrès. Toutefois, le contenu fondamental de l'attente du jugement n'a pas simplement disparu. Maintenant il prend une forme totalement différente. L'athéisme des XIXe et XXe siècles est, selon ses racines et sa finalité, un moralisme: une protestation contre les injustices du monde et de l'histoire universelle. Un monde dans lequel existe une telle quantité d'injustice, de souffrance des innocents et de cynisme du pouvoir ne peut être l'œuvre d'un Dieu bon. Le Dieu qui aurait la responsabilité d'un monde semblable ne serait pas un Dieu juste et encore moins un Dieu bon. C'est au nom de la morale qu'il faut contester ce Dieu. Puisqu'il n'y a pas de Dieu qui crée une justice, il semble que l'homme lui-même soit maintenant appelé à établir la justice.

Si face à la souffrance de ce monde la protestation contre Dieu est compréhensible, la prétention que l'humanité puisse et doive faire ce qu'aucun Dieu ne fait ni est en mesure de faire est présomptueuse et fondamentalement fautive. Que d'une telle prétention s'ensuivent les plus grandes cruautés et les plus grandes violations de la justice n'est pas un hasard, mais est fondé sur la fausseté intrinsèque de cette prétention. Un monde qui doit se créer de lui-même sa justice est un monde sans espérance. (...)

(suite en page 4)

Dieu lui-même s'est donné une «image»: dans le Christ qui s'est fait homme. En Lui, le Crucifié, la négation des fausses images de Dieu est portée à l'extrême. Maintenant Dieu révèle son propre Visage dans la figure du souffrant qui partage la condition de l'homme abandonné de Dieu, la prenant sur lui. Ce souffrant innocent est devenu espérance-certitude: Dieu existe et Dieu sait créer la justice d'une manière que nous ne sommes pas capables de concevoir et que, cependant, dans la foi nous pouvons pressentir. Oui, la résurrection de la chair existe. Une justice existe. La «révocation» de la souffrance passée, la réparation qui rétablit le droit existent. C'est pourquoi la foi dans le Jugement final est avant tout et surtout espérance — l'espérance dont la nécessité a justement été rendue évidente dans les bouleversements des derniers siècles.

Je suis convaincu que la question de la justice constitue l'argument essentiel, en tout cas l'argument le plus fort, en faveur de la foi dans la vie éternelle. Le besoin seulement individuel d'une satisfaction qui dans cette vie nous est refusée, de l'immortalité de l'amour que nous attendons, est certainement un motif important pour croire que l'homme est fait pour l'éternité, mais seulement en liaison avec le fait qu'il est impossible que l'injustice de l'histoire soit la parole ultime, la nécessité du retour du Christ et de la vie nouvelle devient totalement convaincante.

Seul Dieu peut créer la justice

La protestation contre Dieu au nom de la justice ne sert à rien. Un monde sans Dieu est un monde sans espérance (cf. *Ep 2, 12*). Seul Dieu peut créer la justice. Et la foi nous donne la certitude qu'Il le fait. L'image du Jugement final est en premier lieu non pas une image terrifiante, mais une image d'espérance; pour nous peut-être même l'image décisive de l'espérance. Mais n'est-ce pas aussi une image de crainte? Je dirais: c'est une image qui appelle à la responsabilité. Une image, donc, de cette crainte dont saint Hilaire dit que chacune de nos craintes a sa place dans l'amour. Dieu est justice et crée la justice. C'est cela notre consolation et notre espérance.

Mais dans sa justice il y a aussi en même temps la grâce. Nous le savons en tournant notre regard vers le Christ crucifié et ressuscité. Justice et grâce doivent toutes les deux être vues dans leur juste relation intérieure. La grâce n'exclut pas la justice. Elle ne change pas le tort en droit. Ce n'est pas une éponge qui efface tout, de sorte que tout ce qui s'est fait sur la terre finisse par avoir toujours la même valeur. Par exemple, dans son roman «Les frères Karamazov», Dostoïevski a protesté avec raison contre une telle typologie du ciel et de la grâce. À la fin, au banquet éternel, les méchants ne siégeront pas indistinctement à table à côté des victimes, comme si rien ne s'était passé.



Le riche et le pauvre Lazare

Dans la parabole du riche bon vivant et du pauvre Lazare (cf. *Lc 16, 19-31*), Jésus nous a présenté en avertissement l'image d'une telle âme ravagée par l'arrogance et par l'opulence, qui a créé elle-même un fossé infranchissable entre elle et le pauvre; le fossé de l'enfermement dans les plaisirs matériels; le fossé de l'oubli de l'autre, de l'incapacité d'aimer, qui se transforme maintenant en une soif ardente et désormais irrémédiable. Nous devons relever ici que Jésus dans cette parabole ne parle pas du destin définitif après le Jugement universel, mais il reprend une conception qui se trouve, entre autre, dans le judaïsme ancien, à sa-

voir la conception d'une condition intermédiaire entre mort et résurrection, un état dans lequel la sentence dernière manque encore. (...)

Le ciel, l'enfer, le purgatoire

Avec la mort, le choix de vie fait par l'homme devient définitif — sa vie est devant le Juge. Son choix, qui au cours de toute sa vie a pris forme, peut avoir diverses caractéristiques. Il peut y avoir des personnes qui ont détruit totalement en elles le désir de la vérité et la disponibilité à l'amour. Des personnes en qui tout est devenu mensonge; des personnes qui ont vécu pour la haine et qui en elles-mêmes ont piétiné l'amour. C'est une perspective terrible, mais certains personnages de notre histoire laissent entrevoir de façon effroyable des profils de ce genre. Dans de semblables individus, il n'y aurait plus rien de remédiable et la destruction du bien serait irrévocable: c'est cela qu'on indique par le mot «enfer».

D'autre part, il peut y avoir des personnes très pures, qui se sont laissées entièrement pénétrer par Dieu et qui, par conséquent, sont totalement ouvertes au prochain — personnes dont la communion avec Dieu oriente dès maintenant l'être tout entier et dont le fait d'aller vers Dieu conduit seulement à l'accomplissement de ce qu'elles sont désormais.

Selon nos expériences, cependant, ni un cas ni l'autre ne sont la normalité dans l'existence humaine. Chez la plupart des hommes — comme nous pouvons le penser — demeure présente au plus profond de leur être une ultime ouverture intérieure pour la vérité, pour l'amour, pour Dieu. Mais, dans les choix concrets de vie, elle est recouverte depuis toujours de nouveaux compromis avec le mal — beaucoup de saleté recouvre la pureté, dont cependant la soif demeure et qui, malgré cela, émerge toujours de nouveau de toute la bassesse et demeure présente dans l'âme. Qu'advient-il de tels individus lorsqu'ils comparaissent devant le juge? Toutes les choses sales qu'ils ont accumulées dans leur vie deviendront-elles d'un coup insignifiantes? Ou qu'arrivera-t-il d'autre?

Certains théologiens récents sont de l'avis que le feu qui brûle et en même temps sauve est le Christ lui-même, le Juge et Sauveur. La rencontre avec Lui est l'acte décisif du Jugement. Devant son regard s'évanouit toute fausseté. C'est la rencontre avec Lui qui, en nous brûlant, nous transforme et nous libère pour nous faire devenir vraiment nous-mêmes. Les choses édifiées durant la vie peuvent alors se révéler paille sèche, vantardise vide et s'écrouler. Mais dans la souffrance de cette rencontre, où l'impur et le malsain de notre être nous apparaissent évidents, se trouve le salut. Le regard du Christ, le battement de son cœur nous guérissent grâce à une transformation assurément douloureuse, comme «par le feu». Cependant, c'est une heureuse souffrance, dans laquelle le saint pouvoir de son amour nous pénètre comme une flamme, nous permettant à la fin d'être totalement nous-mêmes et par là totalement de Dieu.

Ainsi se rend évidente aussi la compénétration de la justice et de la grâce: notre façon de vivre n'est pas insignifiante, mais notre saleté ne nous tache pas éternellement, si du moins nous sommes demeurés tendus vers le Christ, vers la vérité et vers l'amour. En fin de compte, cette saleté a déjà été brûlée dans la Passion du Christ. Au moment du Jugement, nous expérimentons et nous accueillons cette domination de son amour sur tout le mal dans le monde et en nous. La souffrance de l'amour devient notre salut et notre joie.

Il est clair que la «durée» de cette brûlure qui transforme, nous ne pouvons la calculer avec les mesures chronométriques de ce monde. Le «moment» transformant de cette rencontre échappe au chronométrage terrestre — c'est le temps du cœur, le temps du «passage» à la communion avec Dieu dans le Corps du Christ.

Le Jugement de Dieu est espérance, aussi bien parce qu'il est justice que parce qu'il est grâce. S'il était seulement grâce qui rend insignifiant tout ce qui est terrestre, Dieu resterait pour nous un débiteur de la réponse à la question concernant la justice — question décisive pour nous face à l'histoire et face à Dieu lui-même. S'il était pure justice, il ne pourrait être à la fin pour nous tous qu'un motif de peur. L'incarnation de Dieu dans

le Christ a tellement lié l'une à l'autre — justice et grâce — que la justice est établie avec fermeté: nous attendons tous notre salut «dans la crainte de Dieu et en tremblant» (*Ph 2, 12*). Malgré cela, la grâce nous permet à tous d'espérer et d'aller pleins de confiance à la rencontre du Juge que nous connaissons comme notre «avocat» (*parakletos*) (cf. *1 Jn 2, 1*).

Prier pour les défunts



Un motif doit encore être mentionné ici, parce qu'il est important pour la pratique de l'espérance chrétienne. Dans le judaïsme ancien, il existe aussi l'idée qu'on peut venir en aide aux défunts dans leur condition intermédiaire par la prière (cf. par exemple *2 M 12, 38-45*: 1er s. av. JC). La pratique correspondante a été adoptée très spontanément par les chrétiens et elle est commune à l'Église orientale et occidentale. L'Orient ignore la souffrance purificatrice et expiatoire des âmes dans «l'au-delà», mais il connaît divers degrés de béatitude ou aussi de souffrance dans la condition intermédiaire. Cependant, grâce à l'Eucharistie, à la prière et à l'aumône, «repos et fraîcheur» peuvent être donnés aux âmes des défunts.

Que l'amour puisse parvenir jusqu'à l'au-delà, que soit possible un mutuel donner et recevoir, dans lequel les uns et les autres demeurent unis par des liens d'affection au delà des limites de la mort — cela a été une conviction fondamentale de la chrétienté à travers tous les siècles et reste aussi aujourd'hui une expérience reconfortante. Qui n'éprouverait le besoin de faire parvenir à ses proches déjà partis pour l'au-delà un signe de bonté, de gratitude ou encore de demande de pardon?

À présent on pourrait enfin se demander: si le «purgatoire» consiste simplement à être purifié par le feu dans la rencontre avec le Seigneur, Juge et Sauveur, comment alors une tierce personne peut-elle intervenir, même si elle est particulièrement proche de l'autre? Quand nous posons une telle question, nous devrions nous rendre compte qu'aucun homme n'est une monade fermée sur elle-même. Nos existences sont en profonde communion entre elles, elles sont reliées l'une à l'autre au moyen de multiples interactions. Nul ne vit seul. Nul ne pêche seul. Nul n'est sauvé seul. Continuellement la vie des autres entre dans ma vie: en ce que je pense, je dis, je fais, je réalise.

Et vice-versa, ma vie entre dans celle des autres: dans le mal comme dans le bien. Ainsi mon intercession pour quelqu'un n'est pas du tout quelque chose qui lui est étranger, extérieur, pas même après la mort. Dans l'inter-relation de l'être, le remerciement que je lui adresse, ma prière pour lui peuvent signifier une petite étape de sa purification. Et avec cela il n'y a pas besoin de convertir le temps terrestre en temps de Dieu: dans la communion des âmes le simple temps terrestre est dépassé. Il n'est jamais trop tard pour toucher le cœur de l'autre et ce n'est jamais inutile.

Ainsi s'éclaire ultérieurement un élément important du concept chrétien d'espérance. Notre espérance est toujours essentiellement aussi espérance pour les autres; c'est seulement ainsi qu'elle est vraiment espérance pour moi. En tant que chrétiens nous ne devrions jamais nous demander seulement: comment puis-je me sauver

(suite en page 5)

Sauvés par l'espérance

(suite de la page 4)

moi-même? Nous devrions aussi nous demander: que puis-je faire pour que les autres soient sauvés et que surgisse aussi pour les autres l'étoile de l'espérance? Alors j'aurai fait le maximum pour mon salut personnel.



Marie, étoile de l'espérance

Par une hymne du VIIe-IXe siècle, donc depuis plus de mille ans, l'Église salue Marie, Mère de Dieu, comme «étoile de la mer»: Ave maris stella. La vie humaine est un chemin. Vers quelle fin? Comment en trouvons-nous la route? La vie est comme un voyage sur la mer de l'histoire, souvent obscur et dans l'orage, un voyage dans lequel nous scrutons les astres qui nous indiquent la route. Les vraies étoiles de notre vie sont les personnes qui ont su vivre dans la droiture. Elles sont des lumières d'espérance.

Certes, Jésus Christ est la lumière par antonomase, le soleil qui se lève sur toutes les ténèbres de l'histoire. Mais pour arriver jusqu'à Lui nous avons besoin aussi de lumières proches — de personnes qui donnent une lumière en la tirant de sa lumière et qui offrent ainsi une orientation pour notre traversée. Et quelle personne pourrait plus que Marie être pour nous l'étoile de l'espérance — elle qui par son «oui» ouvrit à Dieu lui-même la porte de notre monde; elle qui devint la vivante Arche de l'Alliance, dans laquelle Dieu se fit chair, devint l'un de nous, planta sa tente au milieu de nous (cf. Jn 1, 14)? C'est ainsi que nous nous adressons à elle:

Sainte Marie, de la croix tu reçus une nouvelle mission. À partir de la croix tu es devenue mère d'une manière nouvelle: mère de tous ceux qui veulent croire en ton Fils Jésus et le suivre. L'épée de douleur transperça ton cœur. L'espérance était-elle morte? Le monde était-il resté définitivement sans lumière, la vie sans but? À cette heure, probablement, au plus intime de toi-même, tu auras écouté de nouveau la parole de l'ange, par laquelle il avait répondu à ta crainte au moment de l'Annonciation: «Sois sans crainte, Marie!» (Lc 1, 30).

Que de fois le Seigneur, ton fils, avait dit la même chose à ses disciples: N'ayez pas peur! Dans la nuit du Golgotha, tu as entendu de nouveau cette parole. À ses disciples, avant l'heure de la trahison, il avait dit: «Ayez confiance: moi, je suis vainqueur du monde» (Jn 16, 33). «Ne soyez donc pas bouleversés et effrayés» (Jn 14, 27). «Sois sans crainte, Marie!» À l'heure de Nazareth l'ange t'avait dit aussi: «Son règne n'aura pas de fin» (Lc 1, 33). Il était peut-être fini avant de commencer? Non, près de la croix, sur la base de la parole même de Jésus, tu étais devenue la mère des croyants. (...)

Le «règne» de Jésus était différent de ce que les hommes avaient pu imaginer. Ce «règne» commençait à cette heure et n'aurait jamais de fin. Ainsi tu demeures au milieu des disciples comme leur Mère, comme Mère de l'espérance. Sainte Marie, Mère de Dieu, notre Mère, enseigne-nous à croire, à espérer et à aimer avec toi. Indique-nous le chemin vers son règne! Étoile de la mer, brille sur nous et conduis-nous sur notre route!

Benoît XVI

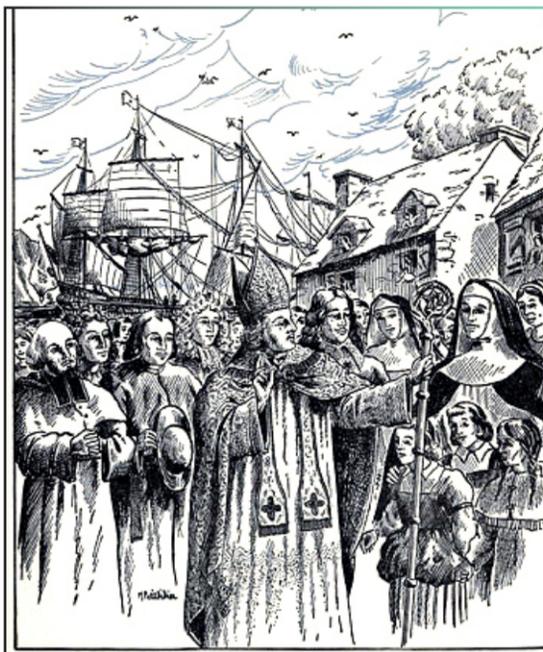
Monseigneur François de Montmorency-Laval

Fondateur et Père de l'Église de la Nouvelle-France



François de Montmorency-Laval est né le 30 avril 1623, à Montigny-sur-Avre, en Normandie. Dès ses jeunes années, il désire être prêtre un jour. Afin de s'y mieux préparer, il se fait congréganiste de la Très Sainte Vierge, le 1er mai 1647 et le demeure toute sa vie.

Rêvant de devenir missionnaire, il s'offre, jeune prêtre, pour suivre le Père de Rhodes S.J., en Extrême Orient. Ce projet ayant échoué, la Providence veut que le Roi de France, Louis XIV, le choisisse pour être le premier évêque en Nouvelle-France. Consacré le 8 décembre 1658, deux siècles avant les célèbres apparitions de Lourdes, il choisit pour sa cathédrale le vocable de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, pour lequel il a une particulière dévotion. Le jeune prélat



de trente-cinq ans débarque à Québec le 16 juin 1659. Avec une joie immense, les colons français l'accueillent.

Son premier soin est de pousser vigoureusement l'organisation de l'Église canadienne.

Aux Pères Jésuites, il confie l'apostolat des missions indiennes. Les prêtres séculiers sont chargés de fonder et de développer paroisses et dessertes par toute la colonie française.

En 1663, il fonde le Grand Séminaire de Québec auquel il confie la formation de son clergé. Cinq ans plus tard il ouvrait le Petit Séminaire. Il entreprend de faire la visite pastorale à travers son immense diocèse. Il parcourt de longues distances, à pied, chaussant les raquettes l'hiver, naviguant en canot quand la glace est disparue, pour visiter son grand diocèse et administrer le sacrement de confirmation. Il a le bonheur de baptiser le grand chef amérindien Garakonhié.



Un jour le feu prend dans la basse-ville. Plein de confiance, Monseigneur de Laval descendit vers le lieu du sinistre, avec le Saint Sacrement. Les flammes s'abaissèrent devant le Saint Sacrement. La basse-ville était sauvée.



Par l'action du dévoué prélat l'Église s'établit et grandit, mais non sans grandes difficultés. De 2500 habitants en 1665, on en comptait 6615 en 1673. Il multiplia les paroisses au point qu'on en comptait 25 en 1681. Son immense diocèse s'étendait de Québec à l'Acadie et jusqu'à la Louisiane alors française.

Il implanta partout les dévotions qui subsistent encore aujourd'hui et qui constituent notre force spirituelle: l'Immaculée Conception, saint Joseph, la sainte Famille, la bonne sainte Anne, dont le majestueux sanctuaire attire des millions de Pèlerins chaque année. Mgr de Laval disait en 1681: «Rien n'a plus contribué au progrès de la Nouvelle-France que la dévotion à la bonne sainte Anne».

À son arrivée à Québec, le jeune évêque s'était rendu compte des désordres moraux causés par la traite de l'eau-de-vie dans la colonie. Chez les Indiens, les désastres étaient encore plus déplorables. Avec force, Mgr de Laval fera la lutte contre ce désastreux commerce. Il confia la cause aux prières de Soeur Catherine de St-Augustin. Et il dut aller porter plainte sur le sujet auprès du roi de France; mais quand il revint au pays, il apprit avec plaisir que le commerce de l'eau-de-vie était terminé à cause des tremblements de terre qui avaient secoué la Nouvelle-France, «et les cœurs», pendant 6 longs mois.

Sans rancœur, l'évêque résiste aux empiètements de l'autorité civile dans le gouvernement de l'Église. Qu'importent les insultes et les dénigrements d'un monsieur de Mézy. Quand, en 1655, ce malheureux gouverneur tombe malade, Mgr de Laval l'assiste à sa dernière heure.

Bref Mgr de Laval fit tant et si bien pour l'établissement de l'Église en Nouvelle-France qu'il s'est mérité le titre de Fondateur et Père de l'Église canadienne. Il fut béatifié par le Pape Jean-Paul II, en 1980.

Bienheureux François de Montmorency Laval, nous vous prions d'aider notre Cardinal Marc Ouellet à ramener les Canadiens français à la pratique religieuse, surtout à la messe le dimanche.



«L'instituteur n'est pas un fonctionnaire de l'Etat, mais un auxiliaire de l'Église, un substitut des familles. Ainsi envisagées, ses fonctions ne sont pas un vulgaire métier qui fait de lui un commis quelconque livré à la merci d'une bureaucratie capricieuse qui brise et révoque ad libitum; mais elles ne prennent des proportions sublimes et s'élèvent, comme le dit Mgr Dupanloup, à la hauteur d'une paternité, d'une magistrature et d'un sacerdoce, garantissant ainsi à l'instituteur toute dignité, toute liberté, toute sécurité.» — J.C. Caisse, Prêtre

Gardez bien vivante votre foi au Christ Ressuscité

Présent dans le Saint Sacrement de son Corps et de son Sang

Homélie de Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet



Le 13 avril 2008, 3^e dimanche après Pâques, en la fête du Bon Pasteur, le Cardinal Ouellet rencontrait des adorateurs et des adoratrices à la Basilique de Sainte-Anne de Beaupré. Il a souligné l'importance de l'Adoration eucharistique et il a commenté cette parole de saint Pierre mentionnée dans les Actes des Apôtres chapitre II, verset 37: «Que tout le peuple d'Israël en ait la certitude: ce même Jésus que vous avez crucifié, Dieu a fait de lui le Seigneur et le Christ» — Actes des apôtres II, 3. Voici l'homélie de Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet pendant le Saint Sacrifice de la Messe:

Le compte à rebours vers le 49^{ième} Congrès eucharistique international est commencé. Dans deux mois nous serons en train de célébrer le Symposium théologique qui précède immédiatement la grande semaine eucharistique du 15 au 22 juin. En ce dimanche du Bon Pasteur, quoi de mieux que de rassembler des adorateurs et des adoratrices qui portent d'une façon spéciale les intentions du Congrès. Nous anticipons en quelque sorte les grâces que Dieu veut répandre largement sur toute l'Église et spécialement sur la nôtre pendant ces jours bénis.

Jésus est l'Adorateur par excellence

Quoi de mieux que de terminer cette journée de ressourcement par la célébration de la Sainte Eucharistie, l'acte suprême d'adoration qui unit les croyants au mystère pascal de Jésus Christ. Jésus est l'Adorateur par excellence qui fait entrer le monde dans son adoration du Père par sa croix et son eucharistie. Les Actes des Apôtres témoignent que l'Église vit et proclame ce mystère depuis ses origines: Ce même Jésus que vous avez crucifié, Dieu a fait de lui le Seigneur et le Christ. L'Apôtre Pierre annonce ce message au peuple, peu de jours après les grands événements de la passion, de la mort et de la résurrection de Jésus. Beaucoup se sont convertis à cette annonce. Ils y ont cru, ils se sont fait baptiser et ils ont reçu le don du Saint Esprit. Nous sommes de ceux et celles qui croient au message de Pâques et qui adhèrent à la Parole proclamée par les Apôtres.

C'est pourquoi nous nous réunissons chaque dimanche pour l'Eucharistie, afin de faire mémoire des merveilles que Dieu a accomplies dans la vie, la prédication, les miracles, la mort et la résurrection de Jésus Christ. Tous ces événements nous parlent du Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. Le Bon Pasteur

est descendu du ciel pour chercher et sauver ses brebis perdues. Il connaît ses brebis et ses brebis le connaissent. Il appelle chacune par son nom et lui ouvre la porte de la bergerie. Je suis la porte des brebis. Je suis venu pour que les hommes aient la vie, pour qu'ils l'aient en abondance.

Je suis heureux que le diocèse de Québec ait donné naissance il y a plus de 25 ans au mouvement des Brebis de Jésus qui cultive et répand la spiritualité du Bon Berger. C'est un beau fleuron de notre Église qui peut inspirer et soutenir tous les autres mouvements. J'encourage les enfants, les adolescents et les adultes à s'intéresser à cette spiritualité du Bon Berger, afin qu'elle donne tous ses fruits d'évangélisation et de vocations.

Tous appelés à la sainteté en Jésus-Christ

En ce dimanche du Bon Pasteur, nous prions spécialement pour les vocations à la prêtrise et à la vie consacrée. Par notre baptême, nous sommes tous appelés à la sainteté en Jésus Christ. Nous sommes tous et toutes appelés à la perfection de l'amour en suivant les traces de Jésus qui s'est donné totalement par amour, pour notre salut. Mais certains reçoivent de Jésus un appel spécial à épouser son style de vie, sa pauvreté volontaire, sa virginité consacrée et son obéissance radicale à la volonté de Dieu. Ce sont les religieux, les religieuses, les différentes formes de vie consacrée et les prêtres qui ont la mission d'annoncer la Parole de Dieu, de sanctifier leurs frères et soeurs par les sacrements et de gouverner le peuple de Dieu.

Notre prière pour les vocations, aujourd'hui, s'intéresse à ces vocations spécifiques à la prêtrise et à la vie consacrée et elle prend la couleur de cette journée de ressourcement pour adorateurs et adoratrices du Saint Sacrement. Elle est donc une prière d'adoration, en action de grâces pour le don des vocations particulières. Elle est aussi une prière de demande pour obtenir de nouvelles vocations et pour bien les former selon l'Esprit de Jésus. Je vous confie en particulier les 20 jeunes adolescents qui viennent de s'inscrire au Petit Séminaire diocésain de Québec que nous sommes en train de refonder pour assurer la relève sacerdotale dans le diocèse. C'est une belle promesse et un signe d'espérance que nous devons entretenir et soutenir ensemble, avec la grâce de Dieu et l'intercession de Sainte Anne, de Saint Joseph et de toute la Sainte Famille.

L'unique Médiateur Jésus-Christ

Chers amis, tournons-nous maintenant vers le Grand Prêtre par excellence, vers l'unique Médiateur Jésus Christ qui nous invite à participer à son acte d'adoration eucharistique. L'acte sacramentel auquel nous participons contient son offrande d'amour au Père sur la Croix pour toute l'humanité et la réponse du Père à son offrande. Le Christ a pris sur lui le péché du monde et il a réconcilié le monde avec Dieu par son sacrifice. Sa résurrection est la réponse du Père à son offrande, elle est la preuve que son offrande a été agréée. C'est pourquoi nous sommes sûrs que l'amour miséricordieux de Dieu a vaincu le péché et la mort. Grâce à l'amour miséricordieux du Père et du Fils, nous sommes confiants d'être pardonnés et d'avoir accès à la vie divine, sans mérites de notre part. Sachons remercier Dieu dans l'adoration et nous prosterner devant le signe eucharistique de sa Présence aimante.

Frères et soeurs, nous sommes pour la plupart des familiers de l'adoration eucharistique. Nous bénéficions de cette grâce pour notre propre sanctification mais aussi pour incarner la mission adoratrice de notre communauté diocésaine. Au nom de cette communauté, permettez-moi de vous confier spécialement le ministère de l'adoration eucharistique. Je vous demande d'y être fidèle, humblement et patiemment, même si les encouragements manquent autour de vous.

Beaucoup ont perdu le sens de l'adoration eucharistique, même parmi les prêtres, les personnes consacrées et les théologiens. Ne vous laissez pas décourager par les commentaires négatifs ou par les remarques désobligeantes qui pourraient vous démobiliser. Gardez bien vivante votre foi au Christ Ressuscité réellement présent dans le Saint Sacrement de son Corps et de son Sang. Continuez à témoigner l'amour de l'Église qui s'agenouille devant son Seigneur et qui reste à ses pieds, comme Marie de Béthanie, pour l'écouter longuement et l'adorer en silence.

Certains craignent que la pratique de l'adoration eucharistique nuise à la célébration du mystère pascal et à la mission sociale au nom du Seigneur ressuscité. C'est le contraire qui est vrai. L'adoration eucharistique, même en dehors de la messe, aide à garder le vrai sens de la messe et à raviver la flamme de l'engagement social au nom de la foi. Je constate que les paroisses qui ont des chapelles d'adoration sont en général les plus dynamiques et les plus apostoliques.

J'invite ceux et celles qui s'inquiètent de l'orientation du Congrès à relire le document théologique de base du Congrès et la lettre pastorale «Pour la vie du monde» que je viens de publier pour expliquer le sens de l'Eucharistie. Elles découvriront que le lieu par excellence de l'adoration eucharistique est la célébration et que l'engagement pour une culture de la solidarité sociale fait partie des exigences de l'Eucharistie. Si toutefois leurs réticences signifiaient que l'Eucharistie n'est au fond qu'un repas convivial en souvenir de Jésus et que l'adoration n'y a pas sa place, je les inviterais à se demander si leur vision de l'Eucharistie est encore catholique. Je suis convaincu que l'élan missionnaire et l'implication sociale des chrétiens n'ont de force que s'ils s'enracinent dans l'adoration du Christ vivant, réellement présent dans la Sainte eucharistie. Puisse le Congrès aider à faire tomber des préjugés à cet égard et ranimer à la fois l'engagement social et l'adoration eucharistique.

La Sainte Communion, sommet de l'adoration

Jésus nous ouvre aujourd'hui son coeur eucharistique, comme il l'a ouvert à la Bienheureuse Dina Bélanger ou encore à Mère Julienne du Rosaire. Il nous donne son corps et son sang par le ministère du prêtre pour que tous ensemble, dans l'Amour, nous l'offrions au Père en réponse à son amour infini. Le Père est ravi de recevoir l'offrande de son Fils unique de nos propres mains. Il en est profondément touché et en retour, il répand dans nos coeurs le Saint Esprit, l'Esprit d'Amour, par la sainte communion.

Quelle merveille que la Sainte Communion ! Elle est le sommet de l'adoration, c'est le ciel

(suite en page 7)

Gardez bien vivante votre foi

(suite de la page 6)

sur la terre. Une merveille qui est malheureusement méconnue et oubliée par trop de gens. Demandons pardon à Dieu pour les infidélités de notre peuple à son Alliance avec le Christ et offrons en réparation l'adoration fervente qui répond à la générosité du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Frères et soeurs bien-aimés, adorateurs et adoratrices, merci d'être des flammes ardentes qui brûlez d'amour pour Dieu dans le sanctuaire de l'Église. Merci d'être des coeurs brûlants qui allez vers le monde à la rencontre de tous les besoins d'amour. Merci de porter fièrement la flamme du Congrès eucharistique international de Québec, comme des éclaireurs annonçant au monde la joyeuse nouvelle du Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis.

✠ **Cardinal Marc Ouellet**

Recommandations pour nos congrès

Avec toute l'amitié que nous leur portons, nous prions tous ceux qui assisteront à notre congrès et à la semaine d'étude qui le précédera, d'avoir la bonté de se vêtir selon les normes de la modestie chrétienne, pour les raisons suivantes.

1. Par respect pour S. Eminence le Cardinal Agré, les évêques et les prêtres qui y assisteront. Au Vatican, on interdit l'entrée aux personnes indécentement vêtues. Personne ne s'en offusque, c'est normal, n'est-ce pas?

2. Parce qu'à ces assises si importantes, nous nous adressons à l'esprit, à l'intelligence, non pas au corps. Il faut donc que l'esprit soit libre pour bien comprendre les sujets qui y seront développés.

Vous savez bien que les modes actuelles sont conçues pour nous pervertir, pour attirer l'être humain vers ses bas instincts et l'empêcher de raisonner dans le bon sens. Ce qui permet à l'adversaire de nous aveugler, de nous amuser, pour chasser Dieu de toutes nos institutions.

Nous demandons aimablement aux dames de bien vouloir porter une robe décente qui couvre les épaules, la poitrine, les genoux et les coudes. De cette manière, tout le monde pourra se parler en étant bien à l'aise.

Nous demandons aimablement aux messieurs de porter un veston, si possible. Tout cela pour donner une atmosphère de dignité et de respect à nos réunions. La mode des pantalons est si stupide, qu'il est visible que ceux qui la conçoivent le font pour dégrader la personne humaine. Le pantalon trop court du haut, qui laisse voir l'embonpoint, est loin d'être élégant. C'est la mode et on ne trouve pas autre chose dans les magasins. Mais le veston corrige.

A un monsieur du monde qui venait assister à notre réunion pour la première fois, j'ai posé la question après la journée: «Monsieur, êtes-vous satisfait de votre journée?» Il m'a répondu: «Oui, j'en suis ravi, c'est vrai et c'est beau, et les femmes sont si bien vêtues ...» Et plusieurs autres nous ont fait la même remarque.

Hébergement et repas

Les couchers sont gratuits, ceci pour permettre aux grandes familles de venir avec leurs enfants. Ceux qui peuvent aider aux grands frais leurs offrandes seront reçues avec reconnaissance. Pour les repas, nos invités spéciaux sont reçus gratuitement, mais tous les autres apportent leurs provisions, tables et poêles seront à leur disposition. Service de restauration est offert à ceux qui le désirent, dans une cantine voisine du terrain de la Maison de l'Immaculée, au prix de 20 \$ par jour pour les 3 repas.

Autobus pour le congrès eucharistique de Québec, dimanche 22 juin 2008

Messe de clôture du congrès à 11 heures. Prix du billet aller-retour: 35 \$

Retour dans l'après-midi, apportez votre lunch pour le dîner, départ après le repas.

Départ de Rougemont à 7 heures le matin, de la Maison de l'Immaculée, 1101 rue Principale.

Départ de Montréal à 7 heures le matin, au Métro Henri Bourassa, coin Lajeunesse et Henri-Bourassa. Pour informations, appelez à 450 469 2209 ou 514 856 5714

Son Eminence le Cardinal Marc Ouellet est heureux d'inviter la population à la cérémonie de clôture du Congrès eucharistique international 2008 (CEI 2008) au cours de laquelle une homélie sera prononcée en direct de Rome par S.S. le pape Benoît XVI. Cette cérémonie aura lieu le 22 juin 2008 sur les plaines d'Abraham, en face du Musée national des beaux-arts du Québec.

En direct de Rome, le pape Benoît XVI adressera une homélie aux personnes présentes à la Statio Orbis. Au centre et au sommet du CEI 2008, l'expression Statio Orbis signifie la communion de l'Église universelle en un seul et même lieu. La population pourra écouter et regarder le discours du Saint-Père grâce à sa retransmission par satellite et sa diffusion sur écrans géants.

La célébration eucharistique débutera vers 11 h avec une procession d'entrée d'environ 1 200 personnes. Tous les cardinaux, prêtres, évêques et diacres prendront part à ce cortège solennel. Son Éminence le cardinal Jozef Tomko, légat nommé par le Saint-Siège, présidera cette célébration. En cas de beau temps, une foule d'environ 50 000 personnes est attendue pour cette cérémonie. L'organisation du congrès invite d'ailleurs les gens à apporter leurs chaises afin d'assister à ce grand rassemblement.

Semaines d'étude de la Doctrine Sociale de l'Église et de son application

Du 6 au 13 juin 2008 – en français

Du 24 au 30 juin – en anglais et espagnol

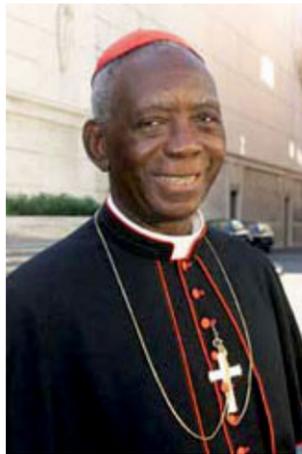
Et du 22 au 29 août 2008 - multilingue

Thème: «S'efforcer de faire disparaître la pauvreté concrètement»

Se basant sur les principes de la Doctrine Sociale de l'Église

Sous la présidence d'honneur du

Cardinal Bernard Agré de la Côte d'Ivoire



À l'occasion du Congrès Eucharistique International de Québec 2008 et de notre congrès international, nous organisons à la Maison de l'Immaculée, à St-Michel de Rougemont, des semaines d'étude sur la Doctrine Sociale de l'Église et sur les moyens de l'appliquer; pour permettre à ceux qui aimeraient profiter de leur passage au Québec, pour le congrès eucharistique et notre congrès, de participer à ce(s) séminaire(s).

Formulaire d'inscription pour la semaine d'étude de la Doctrine Sociale de l'Église

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ville	
Province/	
Pays	
Code Postal	
Téléphone	
Courriel	
Semaine	Semaine avant le congrès eucharistique du 6 au 13 juin. Cours en français <input type="checkbox"/> Semaine après le congrès du 24 au 30 juin. En espagnol et anglais <input type="checkbox"/>

Inscrivez-vous le plus rapidement possible, les places sont limitées. Veuillez nous faire parvenir vos inscriptions avant le 15 mai 2008 si possible pour faciliter l'organisation des semaines d'étude.

Retournez le formulaire dûment rempli soit par courriel à cette adresse : info@versdemain.org
Ou par la poste à cette adresse :

Maison Saint Michel, 1101 Rue Principale, Rougemont, Québec, Canada, J0L 1M0

Information ou/et inscription : (450) 469-2209 info@versdemain.org

Ou encore par fax à ce numéro : 1-450-469-2601

Une crise alimentaire mondiale et explosion des prix

Les banquiers sont à l'origine de cette crise économique

Le 14 avril 2008, Radio-Canada rapportait les nouvelles suivantes:

«Les craintes d'une crise alimentaire mondiale s'intensifient sur la scène internationale où les appels se multiplient pour faire face aux pénuries de nourriture à grande échelle qui menacent la planète.

«Selon le Programme alimentaire mondial, un organisme de l'ONU, les réserves alimentaires sont à leur plus bas niveau depuis 30 ans dans le monde. L'organisme demande par conséquent aux pays riches une aide d'urgence d'un demi milliard de dollars d'ici le 1er mai prochain.»

«C'est la Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui ont sonné l'alarme, dimanche, en appelant les gouvernements à intervenir d'urgence pour éviter l'éclatement d'une crise alimentaire mondiale.»

Vers une grave crise internationale

(Radio-Canada a aussi parlé des «récentes émeutes qui ont secoué l'Afrique et Haïti» (à cause de la famine causée par) «la hausse spectaculaire du prix de denrées de base comme le blé, le maïs ou le riz...»

«Les pénuries alimentaires et énergétiques sont un problème de plus en plus grave et répandu dans le monde. À un point où les grandes agences internationales craignent désormais l'apparition de famines et de désordres importants dus à la faim et à l'inflation, dans un futur rapproché.

«Selon la Banque mondiale, 33 pays seraient actuellement menacés de troubles politiques et de désordres sociaux en raison de l'explosion des prix de la nourriture et des carburants.

«Si rien n'est fait pour endiguer ce phénomène, plus de 100 millions de personnes pourraient bientôt sombrer dans la misère et la famine dans les pays les plus pauvres, selon la Banque mondiale.

«En Afrique du Sud, le prix du maïs a augmenté de 120% depuis 2006 et celui du riz de 75 % depuis deux mois.» — Radio-Canada

Hypocrisie des banquiers

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international «ont sonné l'alarme». Ce sont ces deux organismes bancaires qui ont suscité eux-mêmes les émeutes dans les pays par les graves injustices qu'ils imposent à ces populations. Ces «explosions de prix», cette «crise alimentaire mondiale» sont causées par ces contrôleurs d'argent qui tiennent entre leurs mains le sort de l'humanité «si bien que sans leur permission nul ne peut plus respirer».

Les financiers internationaux se servent de l'Organisation des Nations Unies (l'ONU) pour demander aux pays industrialisés «un demi milliard de dollars d'ici le premier mai», afin de venir en aide aux pays du tiers-monde affligés par la famine. C'est une manière d'appauvrir aussi les pays industrialisés qui manquent déjà de pouvoir d'achat et qui sont menacés comme les pays du tiers-monde par l'explosion des prix. L'ONU qui promet un nouvel ordre mondial, autrement dit un gouvernement mondial où tous les pays perdraient leur identité, est contrôlée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international comme le sont tous les gouvernements des pays. D'ailleurs, l'ONU a sans doute été mise sur pied par ces deux gigantesques institutions bancaires internationales.

Mayer Amschel Rothschild (1744-1812), père fondateur de la finance internationale, a

dit: «Qu'on me laisse émettre la monnaie d'une nation, et je me soucie peu de qui fait les lois de la nation.»

Pays du tiers-monde, victimes du FMI

«Les banquiers du Fonds monétaire international accordent aux pays du tiers-monde, écrit Alain Pilote, des prêts à des conditions très sévères, qu'ils appellent la "réforme structurelle", qui sont en réalité des "mesures d'austérité": réduire les importations, réduire les salaires et les services, augmenter les impôts, augmenter leurs exportations (vendre aux autres pays des produits dont les habitants auraient besoin) pour obtenir de l'argent des pays étrangers, afin de pouvoir payer leur dette (gonflée par les intérêts composés). Ainsi, les meilleures terres du pays ne serviront pas à nourrir la population locale, mais à produire de la nourriture qui sera exportée afin d'obtenir les précieux dollars pour payer la dette. Aussi, il y a la limitation des naissances (que l'on veut imposer comme condition). C'est l'humain qui est sacrifié au dieu-argent.»

Voilà l'une des raisons principales de la crise alimentaire dans les pays du tiers-monde: les endettements envers le FMI.

Les agents du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ont différentes façons d'écraser les pays du tiers-monde et de déclencher des crises économiques à l'échelle mondiale. Nous aimons citer l'exemple d'Haïti qui a connu une émeute récemment à cause de la famine:

Haïti, pays convoité pour ses richesses naturelles

En Haïti, il y a une température propice à la culture, une mer tiède et poissonneuse. Les forêts fournissent du bois précieux: de l'acajou, du bois de campêche, du chêne. Le peuple haïtien vivait paisiblement à l'époque où il y avait des fermes familiales, des cultivateurs, des producteurs, des petites entreprises familiales, des usines du pays. Ils avaient une riche culture pour satisfaire tous les besoins de la population: une abondance de fruits tropicaux, la pite qui fournit des fibres textiles pour l'artisanat, la canne à sucre, le coton, le tabac, le cacao et surtout le café.

Guerre contre les fermiers

Mais à partir de 1984, sous le régime de Jean-Claude Duvalier qui était au service du FMI au lieu d'être au service de son peuple, la guerre a commencé contre l'entreprise privée, les producteurs, les agriculteurs, les fermiers. On a commencé à donner des piqûres aux vaches pour qu'elles ne fournissent pas de lait. On a ensuite déclaré que les bœufs étaient empoisonnés. On a fait venir des Américains des États-Unis pour tuer les bœufs. Ensuite, on a déclaré que les porcs étaient atteints de la peste porcine. Pourtant les porcs étaient bien portants aux yeux des fermiers. On a confisqué les porcs de toutes les fermes familiales. Les gens n'avaient pas le droit de les tuer eux-mêmes et de les manger. Les animaux ont été tués et ensuite on les a brûlés. Les poules ont eu le même sort que le bœuf et le porc. C'est ainsi qu'on a éliminé les fermiers du pays. S'il en reste encore un peu, le nombre est minime.

Les habitants qui n'ont pas de moyens de survivre, quittent la campagne pour se réfugier à Port-au-Prince, la capitale, en attendant d'avoir une occasion de quitter le pays. Haïti se vide et ceux qui restent au pays vivent péniblement.

Mince pouvoir d'achat devant des prix élevés

Haïti, victime du FMI, importe de Saint-Domingue: les cocos, les bananes, les citrons, les oranges, etc.; des États-Unis: le poulet, le bœuf, le porc, etc., alors qu'auparavant ils consommaient leurs propres produits. Il y a un mot d'ordre de donné aux commerçants d'Haïti: défense de prendre la marchandise faite en Haïti. Le coût de la vie est très élevé avec ces importations.

Le dollar haïtien vacille selon les caprices des financiers. En 2003, un salaire de \$250 haïtiens par semaine correspondait à \$31.25 américains. On force les marchands à vendre leurs produits le même prix qu'ils se vendent en dollars américains aux États-Unis. Le poulet qui se vend \$5.00 aux États-Unis doit se vendre huit fois le prix en dollars haïtiens. Actuellement, un poulet coûte \$40 haïtiens, un porc \$500, un pain \$17, trois œufs \$5.00, etc. Comment ces pauvres gens peuvent-ils se nourrir avec des prix si élevés quand leur salaire journalier est de \$4.00 ou \$2.00 haïtiens ?

Le sort d'Haïti est celui de bien des pays d'Afrique et d'autres pays du tiers-monde. Madagascar, un des pays les plus pauvres, a aussi son histoire. Les banques des pays industrialisés vont les exploiter pour leur soi-disant porter secours.

Dans les pays industrialisés, les financiers ont procédé autrement pour éliminer les petites fermes. Au Québec, ils se sont servis de l'Union des producteurs agricoles (l'UPA) pour convaincre les cultivateurs de grossir leur ferme ou de l'abandonner. Les petites fermes sont toutes disparues. C'est ainsi que les campagnes se sont vidées. Des paroisses ont été fermées. Des gens se sont entassés dans les villes ou les villages. Des champs sont restés en friche. Nous pourrions en dire autant des États-Unis et d'autres pays industrialisés.

Pénurie de céréales dans l'Ouest

Les grosses fermes qui restent sont endettées et sur le bord de la faillite. Les cultivateurs cherchent à boucler leur budget de différentes manières. Dans l'Ouest canadien les surfaces cultivables pour le blé, le maïs, l'orge, le canola, etc. servent dans un certain pourcentage au développement des biocarburants: de l'huile, du carburant pour les machines. Pourtant il y a une surabondance de pétrole en Alberta pour fournir tout le Canada et l'extérieur du pays. Les agriculteurs font plus de profits de cette manière qu'en vendant leurs produits pour la consommation.

Les cultivateurs de l'Ouest reçoivent des subventions pour la transformation des produits agricoles en biocarburants. Et ça ne fait que commencer. L'entreprise américaine Etoh Energy veut investir près de 180 millions de dollars à Russel, dans l'Ouest du Manitoba, pour construire une usine d'éthanol. L'usine produirait 150 millions de litres d'éthanol par an à partir du blé, d'orge et de canola, ce qui en ferait l'usine d'éthanol la plus importante du Manitoba. Le Manitoba est une place stratégique de réseaux routier et ferroviaire pour permettre de distribuer ce produit à travers le Canada et dans les régions du nord des États-Unis, à partir du Minnesota.

Ce sont les lois du marché, les grosses compagnies multinationales relevant des grosses banques et les contrôleurs d'argent qui provoquent les pénuries de céréales qui constituent dans leur ensemble la base de l'alimentation de l'homme et des animaux domestiques. Com-

(suite en page 9)

Une crise alimentaire

(suite de la page 8)

ment les hommes pourront-ils se nourrir sans céréales et comment les fermiers pourront-ils nourrir leurs animaux. Et l'augmentation vertigineuse des prix aggravera la situation.

Une crise semblable à celle des années 1929-1939

Les organisations internationales, comme le Fonds monétaire internationale, la Banque mondiale et l'ONU annoncent que la situation va s'aggraver et peut provoquer une guerre. C'est une crise créée par eux comme celle des années 1929-1939. En ce temps-là, les magasins étaient pleins et les gens n'avaient pas d'argent pour acheter. Les gouvernements imposaient des privations à la population. A la fin de l'année 1939, la guerre s'est déclarée et les millions de dollars sont sortis pour financer les tueries. Pas un seul pays manquait d'argent. Les banquiers avaient ouvert leurs écluses pour la guerre.

Les financiers internationaux veulent mettre les pays dans l'indigence pour leur faire perdre totalement leur autonomie et leur faire accepter les structures du gouvernement mondial que l'ONU voudra leur imposer comme condition de survie.

Que chaque pays crée son argent !

Vers Demain présente la solution économique du Crédit Social pour régler le problème de la faim dans le monde, pour empêcher les crises et les guerres. Tous les pays du monde doivent cesser de s'endetter envers la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Le gouvernement de chaque pays n'aurait qu'à nommer un bureau de comptable pour mettre l'argent en circulation selon la capacité de production du pays et selon les besoins des consommateurs, puisque l'argent n'est qu'une simple comptabilité pour permettre les échanges des produits.

Un dividende devrait être distribué à chaque citoyen pour assurer à tous et à chacun au moins le nécessaire pour vivre et pour que tous bénéficient des richesses naturelles de leur pays. Comme autrefois, les familles pourraient ainsi vivre paisiblement en campagne. On verrait surgir une multitude de petites fermes familiales, de petites entreprises, des petits commerçants, des petites usines, etc., au lieu des compagnies mastodontes qui exploitent les ouvriers. Ainsi on consommerait ses propres produits et on exporterait le surplus de ses produits en contrepartie des produits que l'on n'a pas. Si chaque pays reprenait le contrôle de la monnaie et du crédit pour s'administrer, les guerres cesseraient entre les pays et il n'y aurait pas d'émeutes à l'intérieur des pays à cause de la famine.

L'ONU qui veut remplacer tous les pays par un gouvernement mondial, n'aurait plus sa raison d'être. Son 'Programme alimentaire mondial' ne nous intéresse pas. Nous ne voulons pas une monnaie mondiale électronique ni une religion mondiale maçonnique. Chaque pays, chaque nation est une famille qui doit garder son autonomie. Chaque pays doit avoir sa propre monnaie.

La force des financiers réside dans l'ignorance du peuple. Abonnons au journal Vers Demain qui apporte la belle solution du Crédit Social, et distribuons des circulaires de Vers Demain. Commandez-nous-en. Il nous fera plaisir de vous en fournir gratuitement.

Que saint Joseph, le Pourvoyeur de la Sainte Famille, nous obtienne le Crédit Social pour chaque pays!

Yvette Poirier

Menace d'un régime de crève-faim

Par une augmentation considérable de taxes

Le 10 avril 2008, l'économiste Claude Montmarquette a présenté au public un document du ministre des Finances de Québec, Mme Monique Jérôme-Forget, sur la «tarification» des services. Remarquez bien que l'on n'a pas osé dire la taxation des services pour ne pas alerter les citoyens désabusés des taxes et des impôts.

La facture d'électricité augmentera de 34%. Le prix du permis de conduire et des plaques d'immatriculation seront en proportion du kilométrage parcouru. Des postes de péage seront installés sur les autoroutes autour de Montréal pour commencer, dont la route 20 entre Montréal et Québec, et ensuite en d'autres endroits. On mettra des compteurs d'eau à chaque domicile et vous payerez selon la quantité d'eau que vous utiliserez. Les frais de scolarité universitaires augmenteront, etc.

«La tarification n'est pas un impôt déguisé, a dit l'économiste Claude Montmarquette. Au contraire, elle représente un instrument irremplaçable pour envoyer le bon signal. Lorsqu'elle s'applique à nos ressources, elle évite la surconsommation et le gaspillage (...).»

'Un impôt déguisé'

M. Montmarquette cache la vérité. Il s'agit bien d'un «impôt déguisé», d'une augmentation de taxes. Ce n'est pas dans les porte-monnaie des contribuables que le gouvernement doit piger pour administrer le pays. Les consommateurs déjà surtaxés n'ont pas le pouvoir de fabriquer l'argent.

Nos gouvernements ont cédé leur pouvoir de créer l'argent aux banquiers qui nous étranglent par les intérêts. Une bonne partie du budget du gouvernement, un fort pourcentage des taxes et des impôts vont uniquement en intérêt sur les dettes publiques. Il en sera ainsi des revenus soutirés par la «tarification» des services. Quand les banques font la restriction du crédit, les gouvernements se jettent sur les contribuables. Ce programme de taxation de Jérôme-Forget a sans doute été tracé par les banquiers eux-mêmes qui ont accès aux coulisses du parlement.

Pourquoi rationner la consommation de l'électricité et de l'eau? Pourquoi craindre la «surconsommation», «le gaspillage»? C'est ridicule! Les forces hydrauliques font-elles défaut au Québec? Les autres provinces du Canada et les Etats-Unis bénéficient de notre électricité. Et nous pourrions leur en fournir davantage. Nous avons un surplus d'électricité. Manquons-nous d'eau dans la province de Québec? Manquons-nous d'hommes compétents pour mettre en œuvre notre capacité immense de production? Pourquoi veut-on priver la population, la plafonner dans ses besoins devant la surabondante production? Nous pourrions satisfaire une population dix fois plus nombreuse avec notre capacité de production et toutes nos richesses naturelles. Ce n'est que le pouvoir d'achat, le permis pour mettre en œuvre cet immense actif, qui fait défaut. Pourtant l'argent n'est qu'une question de comptabilité.

Des dividendes au lieu des taxes

Ce sont des dividendes basés sur les richesses du pays qu'il faut donner à chaque citoyen, au lieu de vouloir plafonner la population dans ses besoins. Les richesses naturelles, gratuité de notre Créateur, la haute technologie,

fruit de la science et du progrès, l'immense capacité de production du pays sont un héritage commun dû à tous.

Le dividende n'est pas dans le programme du ministre des Finances Jérôme-Forget. Elle veut installer un régime de crève-faim en pigeant dans les porte-monnaie. Sa grande préoccupation: mettre fin à «la culture de la gratuité», comme le désirent les banquiers. Ces voleurs légalisés bénéficient de la «gratuité» de notre pays tout entier par la complicité des économistes et des politiciens. Mme Jérôme-Forget, c'est cette «gratuité» scandaleuse accordée aux banquiers qu'il faut faire disparaître.

Il faut enlever aux banques le pouvoir de créer l'argent selon leurs profits personnels. La création d'argent est un acte de souveraineté qui doit relever des têtes dirigeantes du pays. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent cesser de se mettre à genoux devant les Banques à Chartes pour endetter le pays. La Banque du Canada a été instituée en 1934 pour créer le crédit et la monnaie selon les besoins économiques de la nation. Elle n'accomplit pas sa fonction. Au lieu de dépouiller les citoyens de leurs revenus en taxes et en impôts, les provinces doivent pousser sur Ottawa pour qu'il ordonne à la Banque du Canada d'accomplir sa fonction.

Si Ottawa n'agit pas, que les provinces instituent un Crédit-Québec, un Crédit-Ontario, un Crédit-Alberta, etc. Tout cela le journal Vers Demain l'explique depuis 70 ans par les écrits de Louis Even sur le Crédit Social. Le Major C.H. Douglas, ingénieur écossais, l'inventeur du Crédit Social, a écrit: «Louis Even est celui qui a le mieux interprété ma pensée».

Quand donc nos chers législateurs se tourneront-ils vers le Crédit Social pour solutionner le problème d'argent? Ils doivent cesser de bouder le Crédit Social. Nous invitons Jérôme-Forget et Montmarquette à approfondir les écrits de Louis Even. Ils apprendront à raisonner en termes de réalité au lieu d'en termes de piastres, de dollars. «Il faut rendre financièrement possible tout ce qui est physiquement possible».

Yvette Poirier

Lumineuses conférences

**Sur les problèmes du monde actuel
Maison de l'Immaculée, Rougemont
Chaque mois aux dates suivantes
25 mai. 29 juin. 27 juillet**

Attention: 29 juin, 5e dimanche

**Ouverture: 10 heures a.m. Chapelet.
Rapports des apôtres revenant de mission
Midi: dîner dans le réfectoire de la Maison
de l'Immaculée, chacun apporte ses
provisions.**

**1.30 à 4.30 heures p.m. Conférences
3.30 hres p.m. Confessions
5.00 hres p.m. Sainte Messe à la chapelle
de la Maison de l'Immaculée.
6.15 hres p.m. souper avec ses provisions**

Les taxes actuelles sont injustes

par **Louis Even**

Service de la dette

Dans tous les budgets de nos corps publics, au fédéral, au provincial, au municipal, au scolaire, etc., il y a un item — et pas des moindres — qui n'est point du tout destiné à payer un service public. C'est celui qui porte la dénomination «Service de la dette».

La dette n'est certainement pas un service public. Bien plutôt le tribut à un asservissement public. L'argent attribué chaque année à cette fin ne construit ni n'entretient un seul pont, pas même un pouce carré de pavage.

C'est pourtant le point le plus sacré du budget. Le moins discuté, ou plutôt, pas discuté du tout. Dépense incompressible, dit-on. Incompressible, mais extensible car elle va généralement en grossissant avec les années.

Tout ce qui a été construit au pays, en fait de routes, de ponts, d'écoles, d'églises, d'établissements publics, l'a été par la population du pays: les uns y travaillant directement, d'autres produisant ce qu'il faut en toutes sortes de choses pour répondre aux besoins de ceux qu'emploie le secteur public. Fruit, donc, du travail collectif de la population. Et pourtant, c'est la population du pays qu'on taxe ainsi chaque année, pour servir des intérêts à des gens qui n'ont nullement mis la main à l'ouvrage, qui souvent même sont de parfaits étrangers.

En cela, le mécanisme de la taxation est un mécanisme de vol. Légalisé, mais vol quand même.

Toutes les cités, toutes les villes, tous les villages, ont dans leur budget cet item qui prend de force l'argent des citoyens sans rien leur donner en contrepartie.

Les voleurs font exactement comme cela. Avec cette différence que les voleurs, ceux que tout le monde appelle voleurs, agissent sans autorisation. Ils courent des risques: ils risquent la prison, le pénitencier. Tandis que les voleurs auxquels vont les taxes des citoyens ne risquent rien. Ils n'ont même pas à se déranger pour avoir le magot. Nos conseils municipaux, nos commissions scolaires se chargent d'exécuter le vol pour eux et de leur en passer dévotement le fruit. La police, les autorités, la loi, n'entrent en scène que contre ceux qui négligent ou qui refusent de céder ainsi leur argent. Le puni sera celui qui ose dire non aux agents des voleurs, aux percepteurs de taxes. Sa maison y passera. On ne lui dit pas tout à fait: «La bourse ou la vie!», mais: «Ta bourse, ou le chemin pour ta famille!»

Il en va de même au gouvernement provincial. De même au gouvernement fédéral, ou c'est la prison pour celui qui ne veut pas se plier aux exigences des agents de ce vol légalisé.

Développements publics

Même quand l'argent des taxes et des impôts sert réellement à payer des services publics, pourquoi taxer les individus pour payer les travaux, quand la capacité de production du pays peut fournir à la fois les développements publics et les produits à mettre sur le marché?

Si la population du pays peut fournir les deux, il n'y a aucune raison de lui enlever le droit à des biens privés comme conditions pour lui permettre d'avoir des biens publics. Or, elle est capable de fournir les deux, quand il y a des centaines de mille bras qui s'offrent et dont la production dit n'avoir pas besoin. Une grande capacité de production n'est donc pas utilisée.

Face à une capacité de production non utilisée, les taxes qui diminuent le droit des individus à des produits répondant à leurs besoins sont un vol.

Mesures de sécurité sociale

Il y a aussi les impôts prélevés pour financer ce qu'on appelle la sécurité sociale: allocations familiales, pensions de vieillesse, pensions aux invalides, allocations aux mères nécessiteuses, etc.

Il est certainement juste que, de quelque manière, chaque personne, employée ou non, bien portante ou malade, ait accès aux choses nécessaires à la vie. Mais dans un monde où la production abonde sans même employer tous les bras disponibles, pourquoi enlever aux uns pour permettre aux autres d'avoir quelque chose? Pourquoi prendre dans l'assiette de Pierre pour mettre dans l'assiette vide de Paul, quand le garde-manger est plein à déborder?

C'est pourtant cela qu'on fait financièrement, par les taxes, parce que le système financier est faux: il rationne devant l'abondance. Le maintenir et taxer devant l'abondance, c'est voler ceux que l'on taxe.

Voilà donc encore une tranche des taxes modernes qui constitue un vol légalisé. Et il y en a d'autres.

Gouvernements hors de leur rôle

Les gouvernements aujourd'hui, et de plus en plus, entrent dans des fonctions qui ne sont pas les leurs propres.

Ce n'est pas le rôle d'un gouvernement de faire ce que les personnes, les familles, les groupements libres, les corps intermédiaires, les administrations locales sont capables d'accomplir aussi bien et même mieux que le gouvernement.

Si une entrave quelconque empêche les individus, les familles, les corps intermédiaires de bien remplir leur fonction propre, le gouvernement doit intervenir, non pas pour la faire à leur place, mais bien plutôt pour enlever l'obstacle que lui seul peut bien enlever. C'est le cas de l'obstacle purement financier. L'absence de moyens de paiement devant des moyens physiques puissants constitue un vice de finance.

Si, au lieu de corriger ce vice du système financier, correction qui ne peut bien être faite que par lui, le gouvernement taxe les citoyens pour se substituer aux familles ou aux corps intermédiaires, il commet plusieurs fautes. Il néglige son rôle propre. Il laisse le monopole financier se perpétuer et se fortifier. Il vole ceux qu'il taxe. Il s'immisce dans ce qui n'est pas de son ressort.

Le gouvernement se fait ainsi voleur en même temps qu'envahisseur. Il donne comme excuse l'impuissance financière des groupements inférieurs, alors qu'il devrait supprimer la source de cette impuissance engendrée par un système financier mal ordonné.

C'est ainsi que le budget de la province de Québec a triplé ou presque en trois ans d'administration libérale (années 60). Et la dette publique a également triplé ou presque. Tout cela servi par les taxes, ou par des emprunts qui signifient des taxes à suivre.

Tous les gouvernements font de même. Les contribuables se font pomper de plus en plus. Ce n'est pas seulement leur pouvoir d'achat qui en souffre. Leur liberté personnelle se fait gruger par les empiètements croissants de l'Etat et de ses bureaucrates.

Dans les conférences entre le Fédéral et les gouvernements provinciaux, il est surtout ques-

tion de répartition des sources de fiscalité. C'est-à-dire décider quelle sera la part du fédéral et quelle sera la part des provinces dans l'argent à tirer des contribuables. Droits de taxer fédéraux et droits de taxer provinciaux. Les droits des citoyens n'entrent pas en considération. C'est pourtant pour eux qu'existent les gouvernements: pour les protéger, et non pas pour les dévaliser.

A quand une réunion des «taxeurs» et des taxés pour protéger les droits des seconds en limitant les pouvoirs des premiers?

Le vol légalisé que nous dénonçons comprend donc, au moins:

Ce que le gouvernement soustrait de la population pour payer tribut au système qui endette la population à mesure qu'elle développe le pays;

Ce que le gouvernement enlève du pouvoir d'achat des individus, alors que la production offerte attend des acheteurs;

Ce que le gouvernement prend en taxes pour s'occuper de fonctions qu'il devrait laisser aux personnes, aux familles, aux corps intermédiaires;

Tout ce qu'il prélève sur les fruits de la production actuelle, alors qu'une production potentielle demeure dans le néant par suite d'un système financier vicié que le gouvernement refuse de corriger;

Tout ce que ce système de taxation comporte de frais onéreux qui seraient inutiles sous un système de finance saine, conforme aux réalités de la capacité moderne de production dans le secteur public en même temps que dans le secteur privé.

Le mécanisme actuel des taxes et des impôts, qui occupe tant les gouvernements, est donc bien un mécanisme de vol légalisé. Le voleur est surtout le monopole de l'argent et du crédit. Les agents du voleur sont les gouvernements. Les victimes sont les contribuables, c'est-à-dire, directement ou indirectement, toute la population.

Louis Even

Charte des Droits de la Famille du Saint-Siège

Dans la Charte des Droits de la Famille, signée par le Saint-Siège le 22 octobre 1983, il est écrit dans le préambule:

La famille est fondée sur le mariage, cette union intime d'un homme et d'une femme, qui est établie par le lien indissoluble du mariage librement contracté et affirmé publiquement, et qui est ouverte à la transmission de la vie;

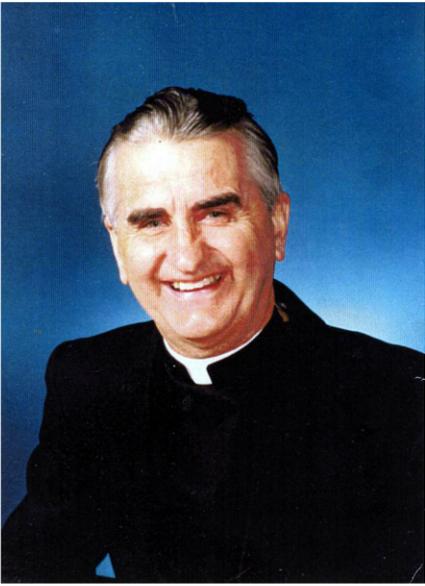
Le mariage est l'institution naturelle à laquelle est conviée exclusivement la mission de transmettre la vie humaine;

La famille, société naturelle, existe antérieurement à l'État ou à toute autre collectivité et possède des droits propres qui sont inaliénables;

La société et, de façon particulière, l'État et les organisations internationales, doivent protéger la famille par des mesures politiques, économiques, sociales et juridiques, qui ont pour but de renforcer l'unité et la stabilité de la famille; afin qu'elle puisse exercer sa fonction spécifique.

L'abbé Georges-Emile Martin nous a quittés pour la céleste Patrie

Voici l'une de ses homélies qui témoignent de ses convictions créditistes



Notre grand ami, l'abbé Georges-Émile Martin est traversé de l'autre côté du voile, le 21 janvier 2008. Il avait au-delà de 88 ans. Il a voulu nous donner sa voiture en héritage pour que nous nous en servions pour notre apostolat dans les familles. Dans les années 1988-1989, nous avons tenu des congrès régionaux à travers la province de Québec pour réclamer un revenu de \$12,000 par année à la mère au foyer. C'est en octobre 1988 que nous sommes allés dans les comtés de l'Abitibi et du Témiscamingue. À la messe du dimanche du 16 octobre 1988, dixième anniversaire du pontificat de Sa Sainteté Jean-Paul II, M. l'abbé Georges-Emile Martin était curé de la cathédrale de Saint-Michel de Rouyn, il a été très heureux d'accueillir les Pèlerins de saint Michel. Après avoir rendu un vibrant hommage au Pape Jean-Paul II, l'abbé Martin a encouragé les Pèlerins de saint Michel dans leur combat pour obtenir le Crédit Social. Nous sommes heureux de reproduire des extraits de son sermon concernant le Crédit Social:

Le Crédit Social

Voilà maintenant, puisque ce matin, c'est un congrès régional du Crédit Social, je voudrais bien vous dire un mot sur le Crédit Social.

Je vois dans l'église comme une bordée de flocons blancs... ces beaux bérets blancs que vous portez avec tant d'honneur et vous en êtes fiers. Les Pèlerins de saint Michel se dévouent à faire connaître le Crédit Social... Je puis vous dire que j'ai été élevé dans une famille créditiste et que je lis toujours le journal Vers Demain. Par conséquent, j'en connais un peu quelque chose. Le Crédit Social a pour but, non pas de détruire le capitalisme, mais de le faire servir pour le bien du peuple.

Les banques créent l'argent

Vous savez comme moi, qu'aujourd'hui, tout marche par l'argent... Et ce sont les banques qui créent l'argent. Je vous en donne un exemple concret: Vous avez besoin de \$10,000 pour partir une industrie quelconque. Vous allez à la banque et vous empruntez \$10,000. La banque ne vous remettra pas d'argent, elle va vous remettre un carnet dans lequel le gérant aura inscrit \$10,000 et sur lequel vous pourrez tirer des chèques. Donc la banque crée l'argent dont elle réclamera le remboursement.

Vous allez obtenir de l'argent pour partir votre industrie, vous allez en faire un succès et vous serez obligé de rembourser à la banque ce papier d'argent créé par elle et sur lequel elle exigera en plus un certain intérêt qui est variable... cela a déjà monté à 20%, vous savez.

En face de cela, les Pèlerins de saint Michel, et tous ceux qui connaissent le Crédit Social, demandent au gouvernement de créer l'argent, libre de toute dette, parce qu'ils disent que c'est un droit régalien, un droit royal, de mettre en marche sa propre monnaie pour ses fins propres et pour les fins de son peuple.

Le fondateur du Crédit Social, le major C.H. Douglas, d'Ecosse, a élaboré d'une façon complète ces thèses qui ont été reprises par monsieur Louis Even et exposées magnifiquement dans ses articles que l'on publie encore dans chaque numéro de Vers Demain. Alors, je crois que ce serait un grand pas de fait dans la libération de l'homme...

\$12,000 pour la mère

Par ailleurs, j'ai vu avec intérêt, que vous réclamez avec force \$12,000 par année pour la femme qui demeure en son foyer... C'est une nécessité, ça saute aux yeux, ça réglerait bien des problèmes, il y aurait des femmes qui retourneraient à la maison pour s'occuper de leur mari, de leur foyer, de leurs enfants, cela éviterait des troubles de ménages, ça créerait la prospérité. Les femmes qui restent à la maison, le seul fait qu'elles s'occupent de leur famille, la société leur doit une reconnaissance. Elles ne peuvent pas sortir pour aller travailler, eh bien! que la société reconnaisse le bien fondé de la femme qui reste à son foyer. Pourquoi? Parce qu'elle élève des enfants, c'est la vraie richesse d'une nation. La vraie richesse d'une nation ne consiste pas seulement dans ses industries et ses manufactures de toutes sortes, sa vraie richesse ce sont les enfants, les êtres humains que les mamans élèvent.

Saint Michel

Ah! vous comprenez bien toutes ces choses, je vous félicite de les mettre en évidence avec les moyens de propagande que vous avez et je vous souhaite bonne chance en toutes choses, que vous alliez de l'avant à la suite de vos directeurs et directrice sous la protection des saints du Ciel et en particulier de saint Michel archange, le patron de cette paroisse cathédrale et, aussi, votre patron, il y a longtemps que vous avez mis saint Michel en évidence, il est aussi le protecteur officiel de l'Eglise.

Doctrine sociale de l'Eglise

L'Eglise a une doctrine sociale exposée magistralement dans «Rerum Novarum» de S.S. le Pape Léon XIII et puis ensuite, «Quadragesimo Anno» quarante ans après, en 1931, par le Pape Pie XI. Eh bien, l'Eglise n'a pas une doctrine financière unique et connue, mais elle a une doctrine sociale. Les créditistes savent, comme moi, que Pie XI a dit une phrase absolument explicite pour désigner ceux qui contrôlent l'argent et le crédit au point que sans leur permission il n'est plus permis à personne de respirer.

Pays endettés

C'est donc vrai, quand l'on considère ce qui arrive dans les pays sous-développés qui ont vécu sur des emprunts par les grandes banques des pays avancés et qui, maintenant, ne sont même plus capables d'honorer les frais des intérêts de leurs dettes.

**Vaincre la pauvreté
par un DIVIDENDE à tous**

Cela est une conséquence extrême du capitalisme véreux qui a été inventé, il n'y a pas très longtemps, au 17ième siècle...

Dettes publiques

Je ne sais pas si vous savez comme moi que le service de la dette publique canadienne gruge près de 40% du budget total de chaque année. Combien de millions de dollars nous payons par année simplement en intérêts sur la dette? C'est pourquoi les créditistes et ceux qui comprennent quelque chose demandent que la Banque du Canada soit au service des Canadiens et non pas au service des grandes banques.

Je termine par une dernière réflexion:

L'âge d'or

Je me demande si l'instauration du régime du Crédit Social, admettons par hypothèse que tous les pays du monde l'adoptent, va causer l'âge d'or de l'humanité?... Le système financier n'est qu'une pointe de la tarte totale. La tarte totale, c'est la condition générale de l'homme sur la terre. L'âge d'or viendra quand tout l'homme, avec un système économique approprié, tout l'homme se sera converti à son Seigneur, à son Dieu. Cela sera l'âge d'or de l'humanité. Et cela va arriver. Pourquoi? Parce que le Seigneur Jésus est monté au Ciel le jour de l'Ascension et il a promis qu'il reviendra à la fin, dans la gloire et avec grande puissance. Qu'il y aura un règne de paix et de prospérité pour tous. Est-ce qu'au temps de l'avènement du Seigneur Jésus, le régime économique sera un régime de Crédit Social? Je n'ai pas de lunette de prophète pour regarder dans l'avenir, mais je le souhaite de tout mon coeur. Alors, bonne chance dans vos congrès et dans toutes vos autres activités.

Georges-Emile Martin, prêtre

Pour voir clair dans le système d'argent Procurez-vous les écrits de Louis Even Au bas prix de (frais de poste compris):

Sous le Signe de l'Abondance	15\$ - CHF 15
Une Finance saine et efficace	3\$ - CHF 3
Qu'est-ce que le vrai Crédit Social	3\$ - CHF 3
L'Île des Naufragés	2\$ CHF 2

Un dollar égale 75 centimes d'euro 0,75
3 dollars égalent 2,25 euros - 15\$ = 10 euros
Lisez ces livres et brochures et faites-les lire autour de vous.

Envoyez votre commande avec votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de

Journal Vers Demain
1101 Principale, Rougemont,
QC, Canada J0L 1M0
Tél.: 450 469-2209 - Fax 450 469-2601
Tél.: Montréal 514 856-5714
www.versdemain.org
info@versdemain.org

France

Libellez et adressez vos chèques à l'ordre de
Pèlerins de saint Michel
5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France
C.C.P. Nantes 4 848 09 A
Tél/Fax 03.88.94.32.34

Suisse

Libellez et adressez vos chèques à:
Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7
Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse
Adressez vos lettres par courriel:
tthardif@sympatico.ca - www.versdemain.org
ou par Fax :1-450 469 2601

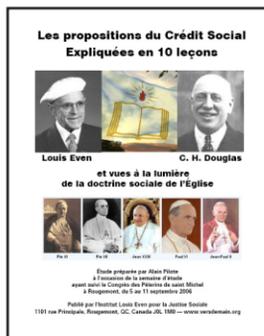


Le Crédit Social expliqué en 10 leçons

Leçon 9: Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église (1ere partie)



Dans un numéro précédent de *Vers Demain*, nous avons publié la leçon 8, qui explique qu'il n'y a pas besoin de créer un nouveau parti politique pour que les principes du Crédit Social soient appliqués dans les lois du pays, mais simplement d'éduquer la population sur la question monétaire. Dans ce numéro, nous publions la leçon 9, qui compare les propositions du Crédit Social avec la doctrine sociale de l'Église. La 10e et dernière leçon portera aussi sur la doctrine sociale de l'Église, et sera publiée dans le prochain numéro de *Vers Demain*. Ces dix leçons sont disponibles sur le site internet de *Vers Demain* (www.versdemain.org), mais existent aussi sous la forme d'un livre de cent pages que vous pouvez commander par la poste de notre bureau à 8 dollars l'exemplaire (frais de poste inclus) si vous vivez au Canada, et 11 dollars pour les autres pays. Bonne étude!



Le Crédit Social: christianisme appliqué

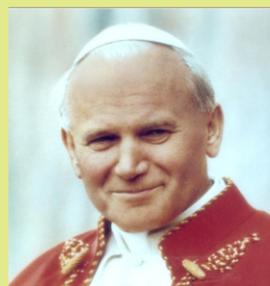
C.H. Douglas a déjà dit que le Crédit Social pouvait être défini en deux mots: christianisme appliqué. En effet, une étude comparative du Crédit Social et de la doctrine sociale de l'Église montre jusqu'à quel point l'établissement des propositions financières du Crédit Social appliquerait à merveille l'enseignement de l'Église sur la justice sociale.

C'est en septembre 1939 que paraissait le premier numéro de «*Vers Demain*», fondé par Louis Even et Gilberte Côté (suivi par le journal en langue anglaise en 1953, en polonais en 1999, et en espagnol en 2003). Il y a donc 69 ans que les «Bérets Blancs» parcourent les routes du Canada et du monde entier pour aller porter à la population le message de «*Vers Demain*».

Mais justement, quel est le message de «*Vers Demain*»? Dans quel but ce journal a-t-il été fondé, quels étaient les intentions, les objectifs de ses fondateurs? Ce message, cet objectif, c'est encore le même en 2008 qu'au tout début, en 1939: promouvoir le développement d'un monde meilleur, une société chrétienne, par la diffusion et l'application de l'enseignement de l'Église catholique romaine — et cela dans tous les domaines de la vie en société. La poursuite d'un monde meilleur: c'est précisément pour cette raison que les fondateurs du journal l'appelèrent «*Vers Demain*»; ils voulaient travailler à bâtir un demain meilleur qu'aujourd'hui.

Louis Even était lui-même un grand catholique, et il était convaincu qu'un monde meilleur ne pourrait être bâti autrement que sur les principes éternels de l'Évangile du Christ et sur les enseignements de Son Église — l'Église catholique romaine — avec en tête son chef visible sur la terre, le Souverain Pontife, qui est aujourd'hui Benoît XVI.

Les objectifs de «*Vers Demain*» sont d'ailleurs clairement affichés en première page à chaque numéro, tout juste en bas du titre. On y lit, à gauche: «**Journal de patriotes catholiques, pour le règne des Coeurs de Jésus et de Marie, dans les âmes, les familles et les pays.**» Et à droite: «**Pour la réforme économique du Crédit Social, en accord avec la doctrine sociale de l'Église, par l'action vigilante des pères de famille, et non par les partis politiques**» (ce qui signifie, entre autres, que le «Crédit Social» dont il est question ici n'est pas un parti politique, mais une réforme économique qui pourrait être appliquée par n'importe quel parti au pouvoir).



«Une réforme structurelle du système financier mondial est sans nul doute une des initiatives les plus urgentes et nécessaires.» — Jean-Paul II

«*Vers Demain*» est donc un journal de patriotes catholiques, où il est aussi question de réforme économique, de «Crédit Social». Pourquoi? «Qu'est-ce que cela a affaire avec la religion?», diront certains. Le système dit du «Crédit social» n'est rien d'autre qu'une méthode, un moyen de mettre en application la doctrine sociale de l'Église, qui fait partie intégrante de l'enseignement de l'Église. En cela, «*Vers Demain*» ne s'éloigne donc pas de son but premier, qui est de «promouvoir le développement d'une société plus chrétienne par la diffusion de l'enseignement de l'Église catholique romaine.»

Pourquoi une doctrine sociale?

Si l'Église intervient dans les questions sociales, et a développé un ensemble de principes connus sous le nom de «doctrine sociale de l'Église», c'est essentiellement parce que, comme le disait le Pape Benoît XV, «c'est sur le terrain économique que le salut des âmes est en danger». Son successeur immédiat, le Pape Pie XI, écrivait aussi:

«Il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'oeuvre, seule nécessaire, de leur salut.» (Encyclique *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931).

Pie XII s'exprimait aussi de manière semblable: «**Comment pourrait-il être permis à l'Église, Mère si aimante et soucieuse du bien de ses fils, de rester indifférente à la vue de leurs dangers, de se taire ou de feindre de ne pas voir et de ne pas comprendre des conditions sociales qui, volontairement ou non, rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne conforme aux commandements du souverain législateur?**» (Radio-message du 1er juin 1941). Et ainsi parlent tous les Papes, y compris Benoît XVI aujourd'hui.

Imprégner la société de l'Évangile



Le 25 octobre 2004, le Conseil Pontifical Justice et Paix publiait le «Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église», attendu depuis plusieurs années. Ce livre présente, de façon systématique (330 pages de texte plus un index de 200 pages), les principes de la doctrine sociale de l'Église s'appliquant aux divers secteurs de la vie publique. La rédaction de ce volume avait débuté cinq ans plus tôt sous la présidence de feu le Cardinal François-Xavier Nguyen Van Thuan, décédé en septembre 2002.

Le livre est dédié au Pape Jean-Paul II, «maître de doctrine sociale et témoin évangélique de justice et de paix», qui dans son exhortation apostolique *Ecclesia in America* en 1999, mentionnait qu'il «serait très utile d'avoir un compendium ou une synthèse approuvée de la doctrine sociale catholique, y compris un catéchisme qui montrerait

le lien entre la doctrine sociale et la nouvelle évangélisation.» On peut lire dans ce Compendium:

«La doctrine sociale de l'Église fait partie intégrante du ministère d'évangélisation de l'Église. Tout ce qui concerne la communauté des hommes — situations et problèmes relatifs à la justice, à la libération, au développement, aux relations entre les peuples, à la paix — n'est pas étranger à l'évangélisation, et celle-ci ne serait pas complète si elle ne tenait pas compte de l'appel réciproque que se lancent continuellement L'Évangile et la vie concrète, personnelle et sociale, de l'homme. (n. 66). L'Église a le droit d'être pour l'homme maîtresse de vérité de la foi: de la vérité non seulement du dogme, mais aussi de la morale qui découle de la nature humaine et de l'Évangile. (n. 70)

«D'un côté, il faut éviter l'erreur qui consiste à réduire le fait religieux au domaine purement privé; de l'autre côté, on ne peut pas orienter le message chrétien vers un salut purement ultra-terrestre (de l'autre monde), incapable d'illuminer la présence sur la terre.' En raison de la valeur publique de l'Évangile et de la foi et à cause des effets pervers de l'injustice, c'est-à-dire du péché, l'Église ne peut pas demeurer indifférente aux affaires sociales. Il appartient à l'Église d'annoncer en tout temps et en tout lieu les principes de la morale, même en ce qui concerne l'ordre social, ainsi que de porter un jugement sur toute réalité humaine, dans la mesure où l'exigent les droits fondamentaux de la personne humaine ou le salut des âmes.» (Canon 747, n. 2.) (71).

L'Église ne peut rester indifférente à des situations telles que la faim dans le monde et l'endettement, qui mettent en péril le salut des âmes, et c'est pourquoi elle demande une réforme des systèmes financiers et économiques, afin qu'ils soient mis au service de l'homme. L'Église présente donc les principes moraux sur lesquels doit être jugé tout système économique et financier. Et afin que ces principes soient appliqués de manière concrète, l'Église fait appel aux fidèles laïcs — dont le rôle propre, selon le Concile Vatican II, est justement de renouveler l'ordre temporel et de l'ordonner selon le plan de Dieu — pour travailler à la recherche de solutions concrètes et l'établissement d'un système économique conforme à l'enseignement de l'Évangile et aux principes de la doctrine sociale de l'Église.

Le Crédit Social

C'est pour cette raison que Louis Even décida de propager la doctrine du Crédit Social — un ensemble de principes et de propositions financières énoncés pour la première fois par l'ingénieur écossais Clifford Hugh Douglas, en 1918 (les mots «Crédit Social» signifient «argent social» — un argent émis par la société, en opposition à l'argent actuel qui est un «crédit bancaire» — un argent émis par les banques).

Lorsque Louis Even découvrit la grande lumière du Crédit Social en 1935, il comprit immédiatement jusqu'à quel point cette solution appliquerait à merveille l'enseignement de l'Église sur

(suite en page 13)

(suite de la page 12)

la justice sociale — surtout en ce qui concerne le droit de tous aux biens matériels, la distribution du pain quotidien à tous, par l'attribution d'un dividende social à chaque être humain. C'est pourquoi, dès qu'il connut cette lumière, Louis Even se fit un devoir de la faire connaître à tous.

Quatre principes de base



La doctrine sociale de l'Église peut se résumer en quatre principes, ou quatre «colonnes», sur lesquels tout système dans la société doit être basé. On peut lire aux paragraphes 160 et 161 du Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église le texte suivant:

«Les principes permanents de la doctrine sociale de l'Église constituent les véritables fondements de l'enseignement social catholique : à savoir

1. Le principe de la dignité de la personne humaine, sur lequel reposent tous les autres principes et contenus de la doctrine sociale;

2. le bien commun;

3. la subsidiarité;

4. la solidarité.

«Ces principes ont un caractère général et fondamental, car ils concernent la réalité sociale dans son ensemble... En raison de leur durée dans le temps et de leur universalité de sens, l'Église les désigne comme le paramètre de référence premier et fondamental pour l'interprétation et l'évaluation des phénomènes sociaux, dans lequel puiser les critères de discernement et de conduite de l'action sociale, en tout domaine.»

La primauté de la personne humaine

La doctrine sociale de l'Église peut se résumer dans ce principe de base: la primauté de la personne humaine:

«La doctrine sociale chrétienne a pour lumière la Vérité, pour objectif la Justice et pour force dynamique l'Amour... Son principe de base est que les êtres humains sont et doivent être fondement, but et sujets de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale.» (Jean XXIII, encyclique *Mater et Magistra*, 15 mai 1961, nn. 219 et 226.)

Il est écrit dans le Compendium: «L'Église voit dans l'homme, dans chaque homme, l'image vivante de Dieu lui-même; image qui trouve et est appelée à retrouver toujours plus profondément sa pleine explication dans le mystère du Christ, Image parfaite de Dieu, Révélateur de Dieu à l'homme et de l'homme à lui-même.» (n. 105)

«Toute la vie sociale est l'expression de son unique protagoniste: la personne humaine. 'L'homme est, et doit être et demeurer le sujet, le fondement et la fin de la vie sociale.'» (Pie XII, Radio-message du 24 décembre 1944.) (n. 106)

«Une société juste ne peut être réalisée que dans le respect de la dignité transcendante de la personne humaine. Celle-ci représente la fin dernière de la société, qui lui est ordonnée: 'Aussi l'ordre social et son progrès doivent-ils toujours

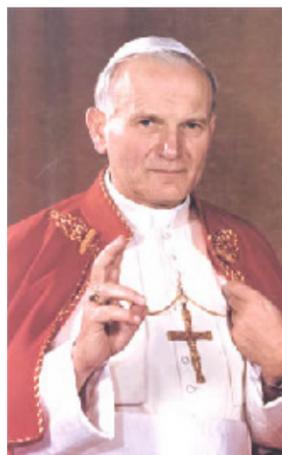
tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse'.» (Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, 26.)

«Le respect de la dignité humaine ne peut en aucune façon ne pas tenir compte de ce principe: il faut 'que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme un autre lui-même, qu'il tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement'. Il faut que tous les programmes sociaux, scientifiques et culturels, soient guidés par la conscience de la primauté de chaque être humain.» (132)

Les systèmes au service de l'homme

Le Crédit Social partage la même philosophie. C.H. Douglas écrivait au début de son tout premier livre, *Economic Democracy*: «Les systèmes sont faits pour l'homme, et non pas l'homme pour les systèmes, et l'intérêt de l'homme, qui est son propre développement, est au-dessus de tous les systèmes.»

Et Jean-Paul II écrivait dans sa première encyclique, *Redemptor hominis* (4 mars 1979, n. 15): «**les indispensables transformations des structures économiques... la misère en face de l'abondance qui met en cause les structures et mécanismes financiers... L'homme ne peut renoncer à lui-même ni à la place qui lui est propre dans le monde visible, il ne peut devenir esclave des choses, esclave des systèmes économiques, esclave de ses propres produits.**»



Jean-Paul II

Tous les systèmes doivent être au service de l'homme, y compris les systèmes financiers et économiques:

«Je tiens à aborder une question délicate et douloureuse. Je veux parler du tourment des responsables de plusieurs pays, qui ne savent plus comment faire face à l'angoissant problème de l'endettement... Une réforme structurelle du système financier mondial est sans nul doute une des initiatives les plus urgentes et nécessaires.» (Message du Pape Jean-Paul II à la 6e Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève, 26 septembre 1985.)

«En tant que société démocratique, veillez attentivement à tout ce qui se passe dans le puissant monde de l'argent! Le monde de la finance est aussi un monde humain, notre monde, soumis à la conscience de nous tous; pour lui aussi il y a des principes éthiques. Veillez donc surtout à ce que vous apportiez une contribution au service du monde avec votre économie et vos banques, et non une contribution — peut-être indirecte — à la guerre et à l'injustice!» (Jean-Paul II, Fluëli, Suisse, 14 juin 1984.)

Dans son Encyclique *Centesimus annus* (publiée en 1991 pour le 100ème anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII), Jean-Paul II dresse une liste des principaux droits de l'homme (n. 47):

«**Parmi les principaux droits, il faut rappeler le droit à la vie dont fait partie intégrante le droit de grandir dans le sein de sa mère après la conception; puis le droit de vivre dans une famille unie et dans un climat moral favorable au développement de sa personnalité; le droit d'épanouir**

son intelligence et sa liberté par la recherche et la connaissance de la vérité; le droit de participer au travail de mise en valeur des biens de la terre et d'en tirer sa subsistance et celle de ses proches; le droit de fonder librement une famille, d'accueillir et d'élever des enfants, en exerçant de manière responsable sa sexualité. En un sens, la source et la synthèse de ces droits, c'est la liberté religieuse, entendue comme le droit de vivre dans la vérité de sa foi et conformément à la dignité transcendante de sa personne.»

Non au communisme

La doctrine sociale de l'Église se situe au-dessus des systèmes économiques existants, puisqu'elle se confine au niveau des principes. Un système économique sera bon ou non dans la mesure où il applique ces principes de justice enseignés par l'Église. C'est la raison pour laquelle le Pape Jean-Paul II écrivait en 1987, dans son encyclique *Sollicitudo rei socialis*, que l'Église «**adopte une attitude critique vis-à-vis du capitalisme libéral et du collectivisme marxiste... deux conceptions du développement imparfaites et ayant besoin d'être radicalement corrigées.**»

Il est facile à comprendre pourquoi l'Église condamne le communisme, ou collectivisme marxiste qui, comme le rappelait le Pape Pie XI, est «intrinsèquement pervers» et anti-chrétien, puisque son but avoué est la destruction complète de la propriété privée, de la famille, et de la religion. Mais pourquoi l'Église condamnerait-elle le capitalisme? Le capitalisme ne vaudrait pas mieux que le communisme?

Dans le second chapitre de l'encyclique *Centesimus annus*, Jean-Paul II rappelle les différents événements qui ont eu lieu à travers le monde depuis l'encyclique de Léon XIII jusqu'à aujourd'hui, en passant par les deux guerres mondiales et l'établissement du communisme en Europe de l'Est, et souligne combien Léon XIII avait eu raison de dénoncer le socialisme qui, loin de régler la question sociale, allait s'avérer une faillite monumentale, causant la souffrance de millions d'innocentes victimes:

«En effet, écrit Jean-Paul II, le Pape Léon XIII prévoyait les conséquences négatives — sous tous les aspects: politique, social et économique — d'une organisation de la société telle que la proposait le «socialisme»... Il faut souligner ici la clarté avec laquelle est saisi ce qu'il y a de mauvais dans une solution qui, sous l'apparence d'un renversement des situations des pauvres et des riches, portait en réalité préjudice à ceux-là mêmes qu'on se promettait d'aider. Le remède se serait ainsi révélé pire que le mal. En caractérisant la nature du socialisme de son époque, qui supprimait la propriété privée, Léon XIII allait au coeur du problème.»



Léon XIII

L'erreur fondamentale du socialisme, dit Jean-Paul II, est l'athéisme, car en niant l'existence de Dieu, d'un être supérieur qui a créé l'homme, on nie aussi l'existence de toute loi morale, de toute dignité et de tous droits de la personne; cela mène aux dictatures — où c'est l'État qui décide ce qui est bon pour l'individu, ou au désordre social et à l'anarchie — où chaque individu se fabrique sa propre conception de ce qui est bien ou mal.

(suite en page 14)



Louis Even était lui-même un grand catholique, et il était convaincu qu'un monde meilleur ne pourrait être bâti autrement que sur les principes éternels de l'Évangile du Christ et sur les enseignements de Son Église — l'Église catholique romaine — avec en tête son chef visible sur la terre, le Souverain Pontife, qui est aujourd'hui Benoît XVI.

Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église

(suite de la page 13)

Le capitalisme doit être corrigé

Même si le marxisme s'est écroulé, cela ne signifie pas pour autant le triomphe du capitalisme, car même après la chute du communisme, il existe encore des millions de pauvres et de situations d'injustice sur la planète. Jean-Paul II écrit:

«La solution marxiste a échoué, mais des phénomènes de marginalisation et d'exploitation demeurent dans le monde, spécialement dans le Tiers-Monde, de même que des phénomènes d'aliénation humaine, spécialement dans les pays les plus avancés, contre lesquels la voix de l'Église s'élève avec fermeté. Des foules importantes vivent encore dans des conditions de profonde misère matérielle et morale. Certes, la chute du système communiste élimine dans de nombreux pays un obstacle pour le traitement approprié et réaliste de ces problèmes, mais cela ne suffit pas à les résoudre.» (*Centesimus annus*, 42.)

Par ailleurs, toujours dans son encyclique *Centesimus annus*, Jean-Paul II reconnaît aussi les mérites de la libre entreprise, de l'initiative privée et du profit: «Il semble que, à l'intérieur de chaque pays comme dans les rapports internationaux, le marché libre soit l'instrument le plus approprié pour répartir les ressources et répondre efficacement aux besoins. Toutefois, cela ne vaut que pour les besoins 'solvable', parce que l'on dispose d'un pouvoir d'achat, et pour les ressources qui sont 'vendables', susceptibles d'être payées à un juste prix. Mais il y a de nombreux besoins humains qui ne peuvent être satisfaits par le marché. C'est un strict devoir de justice et de vérité de faire en sorte que les besoins humains fondamentaux ne restent pas insatisfaits et que ne périssent pas les hommes qui souffrent de ces carences.»

Ce que l'Église reproche au capitalisme actuel n'est donc pas la propriété privée ni la libre entreprise. Au contraire, loin de souhaiter la disparition de la propriété privée, l'Église souhaite plutôt sa diffusion la plus large possible pour tous, que tous soient propriétaires d'un capital, soient réellement «capitalistes».

«La dignité de la personne humaine exige normalement, comme fondement naturel pour vivre, le droit à l'usage des biens de la terre; à ce droit correspond l'obligation fondamentale d'accorder une propriété privée autant que possible à tous.... (Il faut) mettre en branle une



Jean XXIII

politique économique qui encourage et facilite une plus ample accession à la propriété privée des biens durables: une maison, une terre, un outillage artisanal, l'équipement d'une ferme familiale, quelques actions d'entreprises moyennes ou grandes.» (Jean XXIII, *Mater et Magistra*, nn. 114-115.)

Le Crédit Social, avec son dividende à chaque individu, reconnaîtrait chaque être humain comme étant un véritable capitaliste, propriétaire d'un capital, co-héritier des richesses naturelles et du progrès (les inventions humaines, la technologie).

Le capitalisme a été vicié par le système financier

Ce que l'Église reproche au système capitaliste, c'est que, précisément, tous et chacun des êtres humains vivant sur la planète n'ont pas accès à un minimum de biens matériels, permettant une vie décente, et que même dans les pays les plus avancés, il existe des milliers de personnes qui ne mangent pas à leur faim. C'est le principe de la destination universelle des biens qui n'est pas atteint: la production existe en abondance, mais c'est la distribution qui est défectueuse.

Et dans le système actuel, l'instrument qui permet la distribution des biens et des services, le

signe qui permet d'obtenir les produits, c'est l'argent. C'est donc le système d'argent, le système financier qui fait défaut dans le capitalisme.

Les maux du système capitaliste ne proviennent donc pas de sa nature (propriété privée, libre entreprise), mais du système financier qu'il utilise, un système financier qui domine au lieu de servir, qui vicie le capitalisme. Le Pape Pie XI écrivait dans son encyclique *Quadragesimo anno*, en 1931: «Le capitalisme n'est pas à condamner en lui-même, ce n'est pas sa constitution qui est mauvaise, mais il a été vicié.»

Ce que l'Église condamne, ce n'est pas le capitalisme en tant que système producteur, mais, selon les mots du Pape Paul VI, le «néfaste système qui l'accompagne», le système financier:

«Ce libéralisme sans frein conduit à la dictature à bon droit dénoncée par Pie XI comme génératrice de 'l'impérialisme de l'argent'. On ne saurait trop réprouver de tels abus, en rappelant encore une fois solennellement que l'économie est au service de l'homme. Mais s'il est vrai qu'un certain capitalisme a été la source de trop de souffrances, d'injustices et de luttes fratricides aux effets durables, c'est à tort qu'on attribuerait à l'industrialisation elle-même des maux qui sont dus au néfaste système qui l'accompagnait. Il faut au contraire en toute justice reconnaître l'apport irremplaçable de l'organisation du travail et du progrès industriel à l'oeuvre du développement.» (Encyclique *Populorum progressio*, sur le développement des peuples, 26 mars 1967, n. 26.)



Paul VI

Le vice du système: l'argent est créé par les banques sous forme de dette

C'est le système financier qui n'accomplit pas son rôle, il a été détourné de sa fin. (Faire les biens joindre les besoins.) L'argent ne devrait être qu'un instrument de distribution, un signe qui donne droit aux produits, une simple comptabilité.

L'argent devrait être un instrument de service, mais les banquiers, en se réservant le contrôle de la création de l'argent, en ont fait un instrument de domination: Puisque le monde ne peut vivre sans argent, tous — gouvernements, compagnies, individus — doivent se soumettre aux conditions imposées par les banquiers pour obtenir de l'argent, qui est le droit de vivre dans notre société actuelle. Cela établit une véritable dictature sur la vie économique: Les banquiers sont devenus les maîtres de nos vies, tel que le rapportait très justement encore Pie XI dans *Quadragesimo anno* (n. 106).

«Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent et du crédit, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer.»

Aucun pays ne peut rembourser sa dette dans le système actuel, puisque tout argent est créé sous forme de dette: tout l'argent qui existe vient en circulation seulement lorsqu'il est prêté par les banques, à intérêt. Et chaque fois qu'un prêt est remboursé, cette somme d'argent cesse d'exister, est retirée de la circulation.

Le défaut fondamental dans ce système est que lorsque les banques créent de l'argent nouveau sous forme de prêts, elles demandent aux emprunteurs de ramener à la banque plus d'argent que ce que la banque a créé. (Les banques créent le capital qu'elles prêtent, mais pas l'intérêt qu'elles exigent en retour.) Puisqu'il est impossible de rembourser de l'argent qui n'existe pas, la seule solution est d'emprunter de nouveau pour pouvoir payer cet intérêt, et d'accumuler ainsi des dettes impayables.

Cette création d'argent sous forme de dette par les banquiers est leur moyen d'imposer leur volonté sur les individus et de contrôler le monde:

«Parmi les actes et les attitudes contraires à la volonté de Dieu et au bien du prochain et les 'structures' qu'ils introduisent, deux éléments paraissent aujourd'hui les plus caractéristiques: d'une part le désir exclusif du profit et, d'autre part, la soif du pouvoir dans le but d'imposer aux autres sa propre volonté.» (Jean-Paul II, encyclique *Sollicitudo rei socialis*, n. 37.)

Puisque l'argent est un instrument essentiellement social, la doctrine du Crédit Social propose que l'argent soit émis par la société, et non par des banquiers privés pour leur profit:

«Il y a certaines catégories de biens pour lesquelles on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité lorsqu'ils viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains de personnes privées.» (Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno*.)



Pie XI

L'effet de l'intérêt composé

Les institutions comme le FMI (Fonds Monétaire International) et la Banque Mondiale prétendent venir en aide aux pays en difficultés financières avec leurs prêts, mais à cause des intérêts que ces pays doivent payer, ces prêts les appauvrissent encore davantage. En voici quelques exemples frappants:

En dix ans, de 1980 à 1990, les pays d'Amérique latine ont payé 418 milliards \$ d'intérêt sur un emprunt original de 80 milliards \$... et ils doivent encore le capital, même s'ils l'ont remboursé plus de cinq fois!

Au Canada, la situation est encore pire! 93% de la dette nationale de 562 milliards de dollars (en 2002) était attribuable aux intérêts composés: le montant original emprunté (39 milliards \$) ne représente que 7% de la dette. Le reste, 523 milliards \$, représente ce qu'il en a coûté pour emprunter ce 39 milliards\$!

Selon la Coalition pour le Jubilé 2000, pour chaque dollar versé en aide aux pays pauvres, 8 dollars sont remboursés par ces mêmes pays en intérêts.

Ce sont des exemples semblables qui ont amené Saint Léon à écrire: «C'est une avarice injuste et insolente que celle qui se flatte de rendre service au prochain alors qu'elle le trompe... Celui-là jouira du repos éternel qui entre autres règles d'une conduite pieuse n'aura pas prêté son argent à usure... tandis que celui qui s'enrichit au détriment d'autrui, mérite en retour la peine éternelle.» Saint Jean Chrysostome écrivait aussi: «Rien n'est plus honteux, ni plus cruel que l'usure.»

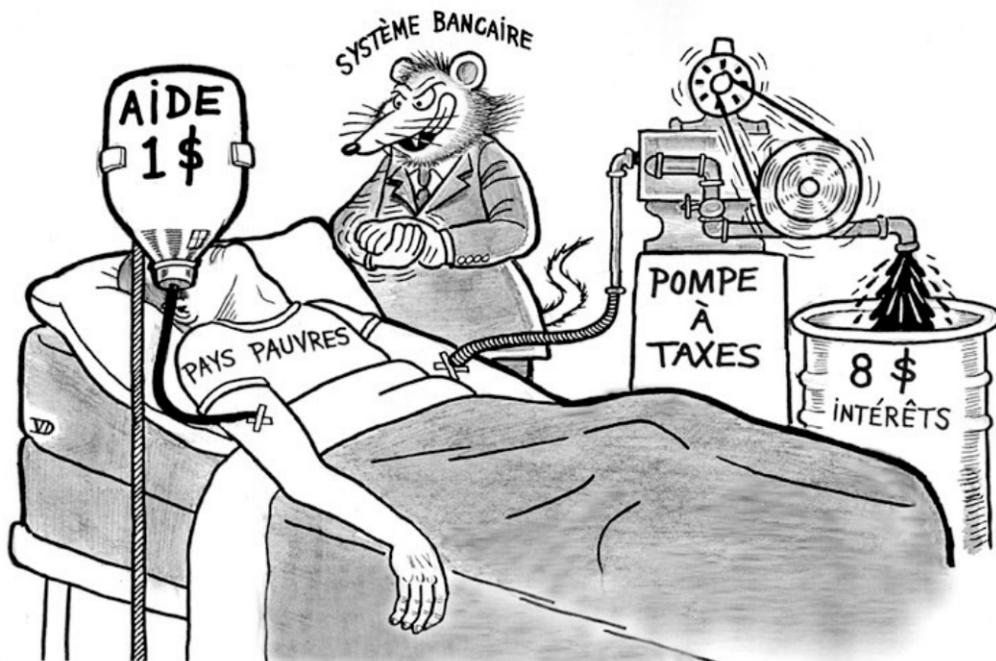
Les dettes doivent être effacées

Toute personne la moins sensée réalisera qu'il est criminel et immoral d'exiger des pays de continuer à payer des intérêts sur des dettes dont le capital a déjà été remboursé plusieurs fois par l'intérêt. On peut donc comprendre pourquoi l'Église condamne si fortement l'usure (le prêt d'argent à intérêt), et demande l'effacement des dettes. Lorsqu'on comprend que l'argent prêté par les banques est littéralement créé à partir de rien, d'un simple trait de plume, alors il est facile de comprendre que les dettes peuvent être effacées de la même manière, sans que personne ne soit pénalisé.

Le 27 décembre 1986, la Commission Pontificale Justice et Paix publiait un document intitulé «Une approche éthique de l'endettement international»; dont voici des extraits:

(suite en page 15)

Pour chaque dollar versé en aide aux pays pauvres, 8 dollars sont remboursés par ces pays en intérêts.



(suite de la page 14)

«Les pays débiteurs, en effet, se trouvent placés dans une sorte de cercle vicieux: ils sont condamnés, pour pouvoir rembourser leurs dettes, à transférer à l'extérieur, dans une mesure toujours plus grande, des ressources qui devraient être disponibles pour leur consommation et leurs investissements internes, donc pour leur développement.

«Le service de la dette ne peut être acquitté au prix d'une asphyxie de l'économie d'un pays et aucun gouvernement ne peut moralement exiger d'un peuple des privations incompatibles avec la dignité des personnes... S'inspirant de l'Évangile, d'autres comportements seraient à envisager, comme consentir des délais, remettre partiellement ou même totalement les dettes... En certains cas, les pays créanciers pourront convertir les prêts en dons.

«L'Église rappelle la priorité à accorder aux hommes et à leurs besoins, par-delà les contraintes et les techniques financières souvent présentées comme seules impératives.»

Le Pape Jean-Paul II écrivait dans son encyclique *Centesimus annus* (n. 35.): «Le principe que les dettes doivent être payées est assurément juste (Note de Vers Demain : rembourser le capital est juste, mais pas rembourser un intérêt en plus.) Il n'est pas licite de demander et d'exiger un paiement quand cela reviendrait à imposer en fait des choix politiques de nature à pousser à la faim et au désespoir des populations entières. On ne saurait prétendre au paiement des dettes contractées si c'est au prix de sacrifices insupportables. Dans ce cas, il est nécessaire — comme du reste cela est en train d'être partiellement fait — de trouver des modalités d'allègement de report ou même d'extinction de la dette, compatibles avec le droit fondamental des peuples à leur subsistance et à leur progrès.»

En préparation du Grand Jubilé de l'an 2000, le Pape Jean-Paul II avait mentionné en plusieurs occasions la nécessité d'effacer toutes les dettes. Voici des extraits de son audience du mercredi 3 novembre 1999 :

«En ce qui concerne la possession des biens immobiliers, la règle du jubilé biblique reposait sur le principe selon lequel la 'terre appartient à Dieu' et est donc donnée au bénéfice de toute la communauté. C'est pourquoi, si un Israélite avait aliéné son terrain, l'année jubilaire lui permettrait d'en retrouver la possession. 'La terre ne sera pas vendue avec perte de tout droit, car la terre m'appartient et vous n'êtes pour moi que des étrangers et des hôtes. Pour toute propriété foncière vous laisserez un droit de rachat sur les fonds' (Lv 25, 23-24).

«Le jubilé chrétien se réfère avec une conscience toujours plus grande aux valeurs sociales du jubilé biblique qu'il désire interpréter et reposer dans le contexte contemporain, en réfléchissant sur les exigences du bien commun et sur la destination universelle des biens de

la terre. C'est précisément dans cette perspective que j'ai proposé dans Tertio millennio adveniente (n. 51) que le Jubilé soit vécu comme 'un moment favorable pour penser, entre autres, à une réduction importante, sinon à un effacement total, de la dette internationale qui pèse sur le destin de nombreuses nations'.»

Une fois les dettes effacées, la seule façon d'empêcher les pays de s'endetter de nouveau est de créer eux-mêmes leur propre argent, sans intérêt et sans dette, car si vous laissez aux banques le pouvoir de créer l'argent, les dettes s'accumuleront de nouveau. C'est ce qui faisait dire à Sir Josiah Stamp, alors qu'il était gouverneur de la Banque d'Angleterre:

«Le système bancaire fut conçu dans l'iniquité et né dans le péché... Les banquiers possèdent la planète. Enlevez-leur, mais laissez-leur le pouvoir de créer l'argent, et d'un trait de plume, ils créeront assez d'argent pour racheter la planète et en devenir les propriétaires... Si vous voulez continuer d'être les esclaves des banquiers et de payer le prix de votre propre esclavage, alors laissez les banquiers continuer de créer l'argent et de contrôler le crédit.»

Pour ceux qui ne comprennent pas que les

Abonnez-vous au Journal Vers Demain
www.versdemain.org
info@versdemain.org

Canada: Prix 5.00\$, 1 an — 20.00 \$, 4 ans
 1101 Principale, Rougemont, QC,
 Canada J0L 1M0
 Tél.: 450 469-2209 - Fax 450 469-2601
 Tél.: Montréal 514 856-5714

Europe prix: Surface, 1 an 9 euros
 2 ans 18 euros — 4 ans 36 euros
 Avion, 1 an 12 euros - 4 ans 48 euros

France: Libellez vos chèques à l'ordre de:
 Pèlerins de saint Michel
 5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France
 C.C.P. Nantes 4 848 09 A
 Tél/Fax 03.88.94.32.34

Belgique: Libellez et adressez vos chèques à:
 Joséphine Kleynen
 C.C.P. 000-1495593-47
 215 rue de Mons, 1er étage
 1070 Bruxelles, Belgique. Tél.02/522 29 84

Suisse: Libellez et adressez vos chèques à:
 Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7
 Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse
 Adressez vos lettres par courriel
thtardif@hotmail.com
 ou Fax 1-450 469 2601

banques créent l'argent qu'elles prêtent (et que lorsqu'elles prêtent, elles ne se départissent absolument de rien), la seule manière d'effacer une dette est de la faire payer par quelqu'un, quel que part. Mais quand nous, du journal Vers Demain, demandons d'effacer les dettes publiques, c'est exactement ce que cela veut dire: les effacer, et non pas les rembourser... et encore moins imprimer de l'argent pour les rembourser!

Ce que nous demandons, c'est que le gouvernement cesse d'emprunter des banques et qu'il crée lui-même l'argent pour la nation, sans intérêt et sans dette, tel que prescrit dans la Constitution du pays. C'est la seule solution qui va à la racine du problème, et qui le règle une fois pour toute. Cela mettrait finalement l'argent au service de la personne humaine.

Alain Pilote

(suite et fin des 10 leçons au prochain numéro)

Assemblées mensuelles

St-Georges de Beauce

Le 2e dimanche de chaque mois
 13 avril, 11 mai, 8 juin
 Eglise Notre-Dame de l'Assomption
 1.30 hre p.m.: heure d'adoration
 2.30 hres: assemblée
 Salle d'Accueil attenante à l'église
 Tél.: 418 228-2867

Val d'Or

Le 2e dimanche de chaque mois
 13 avril, 11 mai, 8 juin
 1.30 heure p.m., heure d'adoration
 et assemblée chez Gérard Fugère
 1059 5e Avenue. Tél.: 819 824-4870

New Liskeard, Ontario

Le 2e lundi du mois. 7.30 hres p.m.
 14 avril, 12 mai, 9 juin
 Chez madame Léon Milot
 235 McCanus St. Tél.: 705 647-5998

Québec

Le 3e dimanche de chaque mois
 20 avril, 18 mai, 15 juin
 Chez Mme Réal Couture, 106 rue Arago
 1.30 hre p.m. Chapelet
 2.00 hres p.m. Assemblée
 Tél.: Michel Couture 418 834-9706

Sherbrooke

Le 3e dimanche de chaque mois
 20 avril, 18 mai, 15 juin
 1.30 hre p.m., Cathédrale St-Michel
 Salle Mgr Paul Larocque, 90 rue Ozias Leduc

Chicoutimi-Jonquière

Le 3e lundi de chaque mois
 21 avril, 19 mai, 22 juin
 1.30 hre p.m., pour l'endroit, téléphonez
 chez M. Mme Léonard Murphy
 Tél.: 418 698-7051. Tous invités

Invitation spéciale Gens de Montréal et de Laval

**Vous êtes invités à la réunion
 du 2e dimanche de chaque mois**

13 avril. 11 mai. 8 juin

**1.30 h. p.m.: heure d'adoration
 2.30 heures p.m.: réunion**

**Eglise St-Bernardin,
 7979 8e Avenue, Ville Saint-Michel**

Pour information: tél. 514 856 5714

La loi 95, imposant l'école laïque, est digne d'un état totalitaire

Il faut rétablir l'article 93 de la Constitution canadienne qui permettait des Commissions scolaires et des écoles catholiques

Lettre de l'Association des Juristes Catholiques du Québec

Le ministère de l'Éducation s'attaque à la liberté des parents de transmettre une éducation catholique à leurs enfants et veut imposer obligatoirement un cours d'Éthique et de Culture religieuse par la loi 95, à partir de septembre 2008, aux enfants du primaire à la fin du secondaire. Ce cours embrassera six grandes religions et autres spiritualités: le christianisme (catholicisme, protestantisme), le bouddhisme, l'hindouisme, l'islamisme, le judaïsme, voire le culte du vaudou, les religions amérindiennes, etc. Jésus sera mis sur le même pied d'égalité que Bouddha, Mahomet, Jésus, Krishna, Brahmâ, Allah, Yahvé, Guru Nanak, etc.

C'est un grand malheur qui s'abat sur la province de Québec, autrefois surnommée le bastion de la chrétienté en Amérique du Nord. C'est la guerre contre l'Église catholique romaine, une, sainte, catholique et apostolique fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu. Les autres religions ont été fondées par des hommes.

Nous savons que la loi 95 a été érigée selon le Rapport Proulx. En 1999, l'Association des Juristes Catholiques du Québec avait évalué les recommandations du Rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école (Rapport Proulx). Cette évaluation avait été envoyée à Monsieur François Legault, alors Ministre de l'Éducation.

Le 17 avril 2008, l'Association des Juristes ont fait parvenir cette même évaluation à M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec, et au Conseil des Ministres. Cette évaluation a aussi été envoyée à un bon nombre de parents dans toute la province de Québec. Nous publions donc cette évaluation du Rapport Proulx sur lequel repose l'infâme loi 95.

Yvette Poirier

Deux philosophies opposées

Deux philosophies de l'Éducation s'affrontent et sont diamétralement opposées l'une à l'autre.

Le Rapport Proulx recommandait que le Gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale confirment la primauté qu'ils accordent aux droits à l'égalité de tous et à la liberté de conscience et de religion garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Charte Canadienne des droits et libertés et, en conséquence, qu'ils ne reconduisent pas ou abrogent les clauses dérogatoires à ces droits et libertés qui faisaient partie des lois sur l'éducation. C'était là, la première recommandation dudit rapport.

Quant à nous, nous soutenons que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Charte des droits et libertés doivent assurer et protéger les droits fondamentaux de chaque citoyen, et des groupes majoritaires et minoritaires de citoyens.

Un équilibre doit être assuré et protégé entre ces droits individuels et ces droits collectifs.

Lesdites Chartes n'ont pas été rédigées dans le but de soumettre les citoyens ou les groupes de citoyens à des dispositions arbitraires, déficientes, incomplètes, voire même antidémocratiques,

Il en va ainsi pour garantir le droit des parents comme groupe de citoyens qui a le droit de jouir de la liberté de choisir l'école qui convient le mieux à leur philosophie de l'éducation.

C'est ce qu'on appelle la démocratie scolaire.

Le gouvernement du Québec et l'Assemblée Nationale doivent reconnaître et confirmer la démocratie scolaire, en accordant aux catholiques, aux protestants et aux autres, leurs droits constitutionnels à leurs commissions scolaires pour administrer leurs propres écoles (ce que le gouvernement a violé en faisant amender l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord [A.A.B.N.] pour abolir la confessionnalité scolaire).

Les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne doivent garantir et reconnaître les droits démocratiques des groupes de citoyens de posséder et d'administrer et gérer leurs propres écoles selon leur propre philosophie de l'éducation, comme cela a toujours été depuis l'adoption de la constitution de 1867 et tel que repris par l'article 29 de la Charte canadienne en 1982.

Si les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne ne garantissent pas ces droits fondamentaux des parents à donner l'éducation de leurs choix à leurs enfants, il faut les bonifier, les perfectionner et les compléter pour ne pas être obligés de recourir aux clauses dérogatoires (clause Nonobstant).

Voilà notre position.

Voyons maintenant à la lumière des principes démocratiques énoncés plus haut, les principales recommandations du Rapport Proulx.

Pour faciliter votre compréhension et vous éviter une fastidieuse recherche, nous citerons le texte même des dites recommandations dudit rapport pour ensuite en faire notre propre évaluation.

Les recommandations numéros 1 et 4 se lisent comme suit:

1- Nous recommandons que le gouvernement de Québec et l'Assemblée nationale confirment la primauté qu'ils accordent aux droits à l'égalité de tous et à la liberté de conscience et de religion garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et la Charte canadienne des droits et libertés et, en conséquence, qu'ils ne reconduisent pas ou abrogent les clauses dérogatoires à ces droits et libertés qui font actuellement partie des lois sur l'éducation.

2- Nous recommandons que la loi instaure un système scolaire public laïque, à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire

et secondaire.

3- Nous recommandons que les statuts confessionnels actuels des écoles publiques soient abrogés.

4- Nous recommandons que la Loi sur l'instruction publique précise que les valeurs et les croyances propres aux confessions religieuses ne peuvent servir de critères pour l'établissement d'une école à projet particulier.

Ces recommandations refusent de reconnaître les droits démocratiques des groupes de citoyens catholiques, protestants et autres, de choisir le genre d'école qui convient le mieux à leurs enfants et d'y professer la philosophie de l'éducation de leur choix. Voilà un déni de justice.

La recommandation numéro cinq (5) se lit comme suit:

5- Nous recommandons que les régimes pédagogiques de l'enseignement du primaire et secondaire prévoient, en lieu et place des enseignements religieux catholique et protestant, un enseignement culturel des religions obligatoires pour tous.

Cette recommandation est digne des pays totalitaires. Elle préconise l'élimination de l'enseignement religieux catholique et protestant des écoles pour s'en tenir «obligatoirement» qu'à l'enseignement culturel des religions.

Cette disposition nie aux enfants catholiques leur droit à l'étude approfondie de leur propre religion pour n'étudier que bien superficiellement les données des principales religions et semer dans l'esprit des enfants une confusion qui aboutira au scepticisme religieux.

Il est surprenant que des pédagogues puissent arriver à une telle recommandation.

Reprenons la recommandation sixième (6^e) du rapport:

6- Nous recommandons que les programmes d'enseignement culturel des religions soient élaborés et mis en œuvre conformément aux orientations et encadrements proposés par la Commission des programmes d'études du ministère de l'Éducation et aux dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique.

En guise de réfutation, nous soutenons que ce n'est pas au ministère de l'Éducation et à ses nouveaux directeurs de conscience de donner des orientations choisies par les fonctionnaires de son ministère.

La recommandation sept (7) se lit comme suit:

7- Nous recommandons que le ministère de l'Éducation favorise le perfectionnement des enseignantes et des enseignants à l'égard de l'enseignement culturel des religions selon des structures souples, et accorde à ce perfectionnement les ressources financières nécessaires.

(suite en page 17)

La loi 95, imposant l'école laïque, est digne d'un état totalitaire

(suite de la page 16)

En guise de remplacement de cette disposition, nous demandons que le ministère de l'Éducation favorise le perfectionnement des enseignant(e)s en créant des écoles de formation ou de perfectionnement pour les professeurs catholiques et protestants enseignant dans les écoles catholiques et protestantes.

Nous reprenons l'article huitième (8^e) du rapport qui se lit comme suit:

8- Nous recommandons que la Loi sur l'instruction publique autorise toute école à se doter d'un service d'animation de la vie religieuse et spirituelle pour les élèves de différentes confessions présentes à l'école, et ce, à même les fonds publics.

Il s'agit là d'une recommandation inacceptable et contraire à toute pédagogie élémentaire. L'on veut mettre toutes les religions sur un même pied d'égalité...

La recommandation numéro neuvième (9^e) est la plus étonnante en pays démocratique et se lit comme suit:

9- Nous recommandons que le gouvernement détermine les buts généraux du service de l'animation de la vie religieuse et spirituelle dans les régimes pédagogiques, comme il le fait pour les autres services complémentaires: que les conseils d'établissement en définissent les programmes d'activités en conformité avec les buts généraux et de manière non discriminatoire.

Cet énoncé est digne d'un état totalitaire.

Ce n'est pas au gouvernement de nature neutre par essence de déterminer les buts généraux des services d'animation de la vie religieuse et spirituelle dans le régime pédagogique.

Le rapport Proulx mélange et confond les ordres des sociétés: la société civile et les sociétés religieuses.

Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un grand cours de philosophie pour en faire la distinction.

Enfin la recommandation dixième (10^e):

10- Nous recommandons que la Loi sur l'instruction publique précise que les conseils d'établissement peuvent mettre, en dehors des heures d'enseignement, les locaux de l'école à la disposition des groupes religieux désireux d'organiser un enseignement ou des services à l'intention de leurs membres qui fréquentent l'école, et ce, à la charge de ces groupes; que la loi précise que ce pouvoir doit s'exercer sans discrimination, tout en tenant compte des priorités que le conseil peut légitimement établir en ce qui concerne l'utilisation des locaux.

La recommandation reflète encore une fois la dictature scolaire que voudrait imposer monsieur Jean-Pierre Proulx et ses acolytes. Les conseils d'établissement ne pourraient décider démocratiquement du

genre d'école que les parents voudraient créer pour dispenser l'instruction et l'éducation de leurs enfants.

Il serait inutile de réfuter les autres recommandations du Rapport Proulx, car, en résumé, elles sont basées comme dit ci-haut et à plusieurs reprises, sur un dirigisme étatique pratiqué dans les états totalitaires ou dans les pays exerçant de la discrimination contre la démocratie scolaire.

En guise de conclusion, nous recommandons que le Rapport Proulx soit rejeté dans sa totalité, et que la laïcité ouverte soit remplacée par la confessionnalité ouverte.

Le Rapport Proulx a servi de base au nouveau cours «Ethique et Culture religieuse».

L'application des dites recommandations doivent évidemment être rejetées en bloc.

En résumé, il faut rétablir l'article 93 de l'A.A.B.N., le retour à la formulation de l'article 41 de la Charte Québécoise, tel qu'il se lisait avant 2005 et enfin l'abrogation de la loi 95. ...

Association des Juristes Catholiques du Québec

Me Alexandre N. Khouzam, avocat,
Président

Me André Morais, notaire,
Secrétaire

Combat contre le laïcisme scolaire

En Ontario, il existe quatre sortes de Commissions Scolaires: des Commissions Scolaires publiques anglaises et des Commissions Scolaires publiques françaises, des Commissions Scolaires séparées françaises pour les catholiques et des Commissions Scolaires séparées anglaises pour les catholiques. Comme les Commissions Scolaires publiques, les Commissions scolaires séparées sont financées par le gouvernement.

Les forces occultes maçonniques qui ont réussi à déchristianiser le système scolaire du Québec s'attaquent à présent au système scolaire privé de l'Ontario. Des membres des Commissions Scolaires publiques de l'Ontario demandent l'abolition des Commissions Scolaires séparées catholiques et réclament un système scolaire public unique. C'est une question d'économiser, laissent-ils entendre hypocritement. Mais nous savons que ces laïcistes veulent d'abord et avant tout empêcher l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Des Commissions Scolaires séparées catholiques et de nombreux parents réclament le maintien des écoles séparées catholiques. Ils ont fait signer des pétitions pour sauvegarder leurs écoles.

L'article 93 de la Constitution canadienne Permet des écoles catholiques pour l'Ontario

M. Dalton McGuinty, Premier Ministre de l'Ontario, a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention d'éliminer le système scolaire catholique dont l'existence est protégée par la Constitution canadienne. L'article 93 de la Constitution canadienne garantit aux catholiques de l'Ontario le droit d'avoir un système scolaire confessionnel financé par les fonds publics.

Malheureusement la province de Québec ne jouit plus de la protection de l'article 93 en matière de religion dans le domaine scolaire, comme l'Ontario. Les paragraphes 1 à 4 de l'Acte de la loi constitutionnelle qui permettaient, au Québec, des écoles confessionnelles sous la juridiction de Commissions Scolaires confessionnelles, soit protestantes ou catholiques, ont été dissous. Pauline Marois, l'actuel chef du Parti québécois, traître à la nation catholique canadienne-française, alors qu'elle était Ministre de l'Éducation, est allée elle-même à Ottawa demander la modification de l'article 93.

Réclamons l'enseignement catholique

L'action vigilante des pères et des mères de famille avec l'appui de l'Église est indispensable pour réclamer des lois constitutionnelles respectueuses des droits des parents et de l'Église en matière de religion, de scolarité. Nos ancêtres avec les évêques en tête se sont battus pour défendre ces droits inaliénables. Ne devons-nous pas sortir de notre léthargie et réclamer nos droits légitimes?

Les Ontariens doivent être vigilants pour le maintien des droits constitutionnels en matière d'éducation dont ils bénéficient encore. Toutes les institutions encore catholiques sont la cible des sans-dieu, des destructeurs de notre foi. Ce sont les Canadiens français qui ont implanté le catholicisme en Ontario et dans toutes les autres provinces du Canada. Ne devons-nous pas nous lever en bloc pour l'éducation chrétienne de l'enfance et de l'adolescence, et rallier autour de nous les autres nations catholiques, les Italiens, les Portugais, les Irlandais, les Polonais, etc?

Yvette Poirier

L'Église et l'éducation

Extraits du livre «L'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, son origine, son but et ses œuvres» par le Rév. J.C. Caisse, Prêtre:

Nous répétons après l'Église : "Toute éducation qui va nier les droits des parents, détruire la sainte influence de la famille est mauvaise; toute instruction qui veut faire abstraction des croyances religieuses, eût-elle d'ailleurs tous les mérites, est au moins insuffisante et ordinairement funeste; toute éducation qui est antichrétienne est détestable, ruineuse pour l'individu, pour la famille, pour la société." «L'Etat maître de pension», par le R.P. Lescoeur.

L'Église ne saurait, sous le bénéfice de faits accomplis, abdiquer le droit sacré qu'elle a reçu de Dieu de présider à l'éducation des peuples et de protéger le droit naturel des familles contre l'omnipotence de l'Etat. A elle, dépositaire de la vérité, et non à César, la direction de l'école. "L'école est strictement une cour du temple, un portique en dehors du sanctuaire. Elle ne peut être séparée de l'Église. Elle a été créée par l'Église, et l'Église l'a créée pour remplir sa mission envers ses propres enfants. L'Église ne peut céder à aucun pouvoir sur la terre, la formation de ses enfants et la direction des écoles."

A Elle aussi de défendre les droits de la famille dans le domaine de l'éducation contre les prétentions des pédagogues modernes. L'enfant est à la famille et non à l'Etat; à celle-là, et non à celui-ci le choix des maîtres; à l'Etat, l'assistance, non l'omnipotence.

Couronnement de Notre-Dame des Écoles

50e anniversaire 1958-2008

Homélie de S.Em. le Cardinal Marc Ouellet

Chers amis de l'Association Notre-Dame des Écoles,

Bien que le 30 avril soit la mémoire liturgique de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation si chère à notre cœur, j'ai choisi de célébrer aujourd'hui Notre-Dame des Écoles, à l'occasion du 50e anniversaire de son couronnement solennel à Montréal par Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger, au nom de Sa Sainteté le Pape Pie XII, le 30 avril 1958, dans la chapelle des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Ce couronnement marquait le 300e anniversaire de la fondation de la première école à Montréal par Sainte Marguerite Bourgeoys, dans une pauvre bâtisse qui avait servi d'étable. Comme si le mystère de l'incarnation voulait se reproduire dans des conditions similaires au long de l'histoire humaine. Souvenons-nous que Marie de l'Incarnation a dû recommencer de fond en comble sa fondation en 1650 après l'incendie de son couvent. Elle avait ouvert sa première école à Québec en 1639, école qui dure toujours malgré les vicissitudes des siècles et au prix de grands efforts pour sauvegarder une authentique éducation catholique.

La conjoncture présente de l'éducation au Québec nous invite à une halte de réflexion et surtout de prière aux pieds de Notre-Dame des Écoles, patronne de la jeunesse québécoise et canadienne depuis plus de soixante ans.

Notre célébration d'aujourd'hui revêt un caractère festif mais intime, en compagnie de plusieurs membres de l'Association Notre-Dame des Écoles, dont les buts sont la promotion de la dévotion à Notre-Dame des Écoles et le soutien de l'enseignement et de l'éducation catholique en notre pays.

Conscients des nouvelles conditions de l'enseignement religieux dans les écoles publiques et privées du Québec, nous venons prier Notre-Dame des Écoles de protéger ses enfants et de favoriser toutes les initiatives catéchétiques et pastorales qui peuvent leur transmettre le don précieux de la foi chrétienne.

Nous savons par l'Évangile tout le souci que son Enfant lui a causé, notamment quand il est resté au temple de Jérusalem pour discuter avec les docteurs de la loi. Marie est revenue à la ville avec Joseph, à sa recherche, en s'informant auprès des parents et des connaissances dans la caravane. Il fallut trois jours de peine avant de le retrouver au temple, assis au milieu des docteurs, en train de s'occuper des affaires de son Père du ciel.

La volonté du Père est bien mystérieuse parfois, même pour nous. Nous ne comprenons pas tous les détours de l'histoire du salut qui doit s'ajuster aux refus humains d'obéir à la Parole de Dieu. Nous-mêmes devons lutter avec nos propres refus qui affectent l'oeuvre de l'éducation humaine et chrétienne des enfants. Puisse l'Esprit de Jésus nous aider à vaincre nos propres résistances et à mener à bien l'oeuvre de l'éducation catholique dans les circonstances présentes. Qu'il augmente notre foi, notre courage et notre espérance.

Marie est bien décrite dans le livre de La Sagesse comme la Mère du Bel Amour, de la crainte, de la sagesse et de la Sainte Espérance. Dans son message à l'Association, le Saint-Père Benoît XVI a retenu le nom familier de Notre-Dame des Écoles, « Mère de la connaissance et de l'amour » pour encourager les responsables de la transmission de la foi, de même que les

parents « dans leur haute mission éducative ».

Nous prions Marie d'intercéder pour nous, de continuer à guider maternellement les enfants et les jeunes de même que les parents et les responsables des écoles publiques et privées. Qu'elle obtienne des autorités le respect des consciences et des parents un engagement plus ferme et plus éclairé pour la transmission de la foi. Qu'elle accompagne le développement de nouvelles initiatives catéchétiques afin de hâter le retour de notre population au temple. Jésus est toujours là, présent et disponible, pour nous donner Sa Parole et Son Pain de Vie.

Dans quelques instants je bénirai une statue de Notre-Dame des Écoles qui sera placée bien en vue au Petit Séminaire Diocésain de Québec, comme son étoile et son espérance, en tant que Mère de la connaissance et de l'Amour. Les jeunes apprendront à suivre Jésus à l'école de Marie et de Joseph, son époux très chaste.

Je vous invite à prier pour les vingt candidats qui se sont inscrits, pour leurs familles et pour les formateurs qui commenceront la nouvelle oeuvre dès septembre 2008. Cette humble maison de formation est un symbole de notre foi dans le ministère du prêtre et un signe d'espérance face à l'évolution actuelle de l'éducation catholique au Québec.

Que cette Eucharistie à l'église Notre-Dame des Victoires remplisse notre cœur d'espérance, de générosité et de confiance paisible en Dieu qui conduit l'histoire humaine à son accomplissement. Offrons-lui nos efforts pour développer une authentique culture des vocations.

Avec Notre-Dame, accueillons maintenant le Don par excellence, la présence eucharistique de Jésus, Dieu et homme vivant parmi nous et remplissant notre cœur de gratitude, d'amour et d'espérance. Que l'Esprit Saint nous inspire de former ensemble une couronne d'amis autour de Notre-Dame des Écoles.



Le couronnement solennel de Notre-Dame des Écoles il y a cinquante ans symbolisait l'amour de notre peuple à l'égard de Marie et sa confiance sans borne en sa puissante intercession. Nous lui offrons la couronne de nos cœurs, unis par la même passion pour l'éducation, à l'école de notre Mère et de notre Reine.

La couronne qu'elle préfère c'est le cercle de ses enfants bien-aimés qui l'aiment comme leur Mère et leur Reine. Qu'elle règne en nos cœurs par l'amour, qu'avec son aide nous puissions vaincre le Malin, et que la joie de la foi soutienne notre engagement pour l'éducation catholique au Québec. Amen !

Marc Cardinal Ouellet,
Notre-Dame des Victoires, 30 avril 2008

La Charte des Droits de la Famille du Saint-Siège Les droits inaliénables des parents

Voici l'article 5 de la Charte des Droits de la Famille concernant les droits des parents pour l'éducation de leurs enfants.

Parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, les parents ont le droit originel, premier et inaliénable de les éduquer; c'est pourquoi ils doivent être reconnus comme les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants.

a) Les parents ont le droit d'éduquer leurs enfants conformément à leurs convictions morales et religieuses, en tenant compte des traditions culturelles de la famille qui favorisent le bien et la dignité de l'enfant, et ils doivent recevoir aussi de la société l'aide et l'assistance nécessaires pour remplir leur rôle d'éducateurs de façon appropriée.

b) Les parents ont le droit de choisir librement les écoles ou autres moyens nécessaires pour éduquer leurs enfants suivant leurs convictions. Les pouvoirs publics doivent faire en sorte que les subsides publics soient répartis de façon telle que les parents soient véritablement libres d'exercer ce droit sans devoir sup-

porter des charges injustes. Les parents ne doivent pas, directement ou indirectement, subir des charges supplémentaires qui empêchent ou limitent indûment l'exercice de cette liberté.

c) Les parents ont le droit d'obtenir que leurs enfants ne soient pas contraints de suivre des enseignements qui ne sont pas en accord avec leurs convictions morales et religieuses...

d) Les droits des parents se trouvent violés quand est imposé par l'État un système obligatoire d'éducation d'où est exclue toute formation religieuse.

e) Le droit premier des parents d'éduquer leurs enfants doit être garanti dans toutes les formes de collaboration entre parents, enseignants et responsables des écoles, et particulièrement dans des formes de participation destinées à accorder aux citoyens un rôle dont le fonctionnement des écoles et dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques d'éducation.

Ils ont eu soif de la Justice, ils sont rassasiés

Prions pour nos chers Pèlerins, récemment rappelés à Dieu

Diane Boucher



Madame Diane Boucher, de Lac Delage en banlieue de Québec, est décédée le 4 mai à l'âge de 55 ans. Elle a vu venir la mort avec courage et sa plus vive douleur a été de quitter ses enfants: Louis-Michel, Anne-Gabrielle, Victor-Joël et Catherine-Sophie. Elle a fait tous les sacrifices pour leur donner une bonne éducation et leur léguer le trésor de

la Foi catholique. Dévouée entièrement à leur enseignement à la maison, elle a même quitté son emploi très rémunéré d'informaticienne.

Par son mari, François Couture, elle a connu le Crédit Social et a décidé de suivre des cours en économie à l'Université Laval afin d'être en mesure de démontrer la véracité du Crédit Social.

Elle a étudié à fond cette théorie... Elle a ainsi pu comparer l'économie orthodoxe et la nouvelle économie proposée par l'ingénieur écossais, le Major Clifford Hugh Douglas dont elle a lu tous les livres. Douée d'une brillante intelligence, plus elle a approfondi le sujet, plus elle en a été émerveillée. Un professeur a reconnu la valeur de ses recherches et a accepté de diriger ses travaux. Elle a donc pu obtenir une maîtrise en économie et elle détenait déjà une maîtrise en informatique.

Elle a été illuminée par le Crédit Social: «Je ne dis pas que je crois que le Crédit Social est bon, mais je dis que JE SAIS QUE LE CRÉDIT SOCIAL EST BON.» Elle était allée au fond de la question...

Consciente que ses convictions ne lui apporteraient ni d'honneur, ni de louanges, ni un meilleur niveau de vie, elle connaissait la puissance à laquelle elle s'attaquait et elle en a affronté les conséquences plutôt que de trahir la vérité.

En la fête de saint Michel Archange, le 29 septembre 2003, elle me dit:

«Je sais que les économistes actuels ne pourront jamais admettre qu'ils ont appris l'erreur, il fallait un ingénieur pour découvrir les graves erreurs du système financier actuel:»

Ralph Laurin, Chicopee, Mass. E.U.



Ralph Laurin, de Chicopee, Etats-Unis, est décédé le 20 avril, à l'âge de 85 ans.

M. Laurin a connu l'Oeuvre des Pèlerins de saint Michel de MM. Bob et John Lambert de Springfield. Tous les trois étaient des vétérans de la guerre 39-45.

Ils ont formé un trio très efficace dans le combat des idées contre la dictature financière, dans l'Oeuvre des Pèlerins de saint Michel, se servant de la discipline qu'ils avaient acquise dans l'armée, non pas pour tuer l'ennemi, mais pour le ramener sur le chemin de la vérité en les abonnant au journal «Michael».

M. Laurin s'est dévoué activement pendant 18

«C.H. Douglas affirme qu'un défaut dans le système des prix cause un rétrécissement accéléré du pouvoir d'achat et qu'il est impossible de corriger ce défaut dans un système financier où la monnaie est un bien fabriqué et commercé en vue du profit. Selon lui, la correction exige un système financier où le pouvoir d'achat de la monnaie est ajustable par la manipulation directe du niveau des prix et la distribution générale d'un dividende sur la capacité de production nationale.»

Son désir était de former les économistes de l'avenir selon la pensée de Douglas.

Peu de temps après, nous avons reçu au bureau de Vers Demain, une lettre venant de l'Action Catholique de l'Archidiocèse de Cracovie, en Pologne, datée du 29 septembre 2003, fête de saint Michel Archange, même jour où Mme Boucher me faisait connaître son intention.

Les 5-6-7 décembre 2003, à Zakopane, l'Action Catholique organisait un colloque dont le sujet principal était le Crédit Social, et on nous invitait à y participer.

Madame Diane Boucher et M. Alain Pilote ont accepté de représenter l'Institut Louis Even pour la Justice Sociale à ce colloque. Ils ont vraiment intéressé au Crédit Social l'assistance qui regroupait des intellectuels de différentes professions: économistes, informaticiens, professeurs, ingénieurs, docteurs et même un député. Nos deux représentants ont aussi été invités à parler du Crédit Social à radio Maria, le message devait porter fruit.

Depuis ce temps, Mme Boucher s'est efforcée de concevoir un modèle informatique d'application du Crédit Social. La providence verra à ce que son œuvre, restée inachevée, soit continuée pour qu'enfin puisse s'établir cette justice si nécessaire à notre monde.

Spirituellement préparée à entrer au Ciel, elle s'est envolée en mai, «le mois de Marie, le mois le plus beau.» Très croyante, elle a combattu toute sa vie pour la justice et Jésus lui a ouvert très grandes les écluses de son Coeur reconnaissant afin de l'accueillir dans son Royaume où tout est vérité.

Le 25 mai prochain, la Messe de l'assemblée du mois des Pèlerins de saint Michel sera célébrée à l'église paroissiale Saint-Michel de Rougemont à 17 heures, pour l'âme de madame Diane Boucher. Parents et amis sont invités.

Thérèse Tardif

Albert Morin

Albert Morin, d'Arrostock, Nouveau-Brunswick, est décédé le 30 avril à l'âge de 82 ans.



Un humble mais bien fervent Pèlerin de saint Michel. Il est né dans une famille créditiste, à St-André, dans le rang des St-Amant, où il y avait plusieurs familles de St-Amant, très actives pour Vers De-

main. Cyrille, le père de M. Albert, fut l'une de leurs premières conquêtes.

C'est dire que M. Albert Morin a eu le coeur et l'âme façonnés par les bons principes du Crédit Social dès sa jeunesse. Il y est resté fidèle jusqu'à son dernier soupir. Il a fait le porte en porte pour offrir son Vers Demain à ses compatriotes. Il assistait à tous nos congrès et souvent il était à nos assemblées mensuelles, à Rougemont, malgré les longues distances à parcourir. Habile mécanicien, il venait passer des semaines entières à Rougemont, pour aider à réparer nos automobiles et faire de la soudure. Que de services il a rendus à l'Oeuvre.

Dans la région où il demeurait, c'était une région de culture de pommes de terre. M. Morin fournissait la Maison Saint-Michel de «bonnes patates» du Nouveau-Brunswick.

Nous prions avec les familles Morin pour le repos de l'âme de ce solide porte-flambeau de l'oeuvre de Vers Demain dans la région d'Arrostock. Que Notre-Dame de l'Assomption l'accueille comme son enfant bien-aimé.

La sainte Messe sera célébrée pour Albert Morin à la Maison de l'Immaculée, samedi le 17 mai.

Réal Leclerc

Réal Leclerc, de St-Quentin, N.B. décédé le 28 avril, à 84 ans.

Nous prions, en union avec madame Réal Leclerc et tous les membres de la belle et grande famille Leclerc, pour le repos de l'âme de ce fervent créditiste que fut Réal Leclerc depuis les premières années de l'Oeuvre de Vers Demain.

M. Réal faisait partie d'une famille pionnière du Crédit Social à St-Quentin. Lui-même avait pris le temps de l'étudier, il l'avait bien compris et il a donné de son temps pour le faire comprendre aux autres. Comme pour Louis Even, le Crédit Social fut une lumière sur son chemin. Il faisait partie d'une famille de 14 enfants, qui avait connu la pauvreté dans le temps de la crise économique de 1929-39. C'est pourquoi la logique du Crédit Social l'avait frappé. Il accompagnait nos Plein-Temps au porte en porte pour abonner ses concitoyens à Vers Demain. Il n'avait pas honte de ses convictions. Avec sa chère épouse, Il recevait aussi les Pèlerins à sa table et les hébergeait pour la nuit. Nous nous souvenons de tout ce que la famille Leclerc a fourni pour l'édification de l'Oeuvre des Pèlerins de saint Michel. Dieu s'en souvient aussi et la récompense est inouïe. Louis Even était sans doute à l'entrée du Ciel, pour dire à saint Michel: Laissez passer celui-ci, il était aussi l'un des nôtres. Enfin le beau Ciel pour lui, après tant d'années de durs travaux sur la terre.

Une messe sera célébrée à la Maison Saint-Michel samedi le 24 mai pour le repos de l'âme de Réal Leclerc.

Th. T.

Thérèse Tardif

Padre Pio, apôtre inlassable de la confession

Le Padre Pio ne restait jamais au lit plus de quatre heures par nuit, dont à peine deux heures de vrai sommeil. Pendant ce court temps de repos, il tenait toujours son chapelet dans les mains. Dès deux heures du matin, il commençait à se préparer pour la messe en méditant sur le Saint Sacrifice de la Messe qu'il allait célébrer à quatre heures du matin, à 5 heures du matin, à la fin de ses jours, alors qu'il était au bout de ses forces.

Pendant toute la nuit, bien avant l'aube, les fidèles se rassemblaient devant la porte de l'église, en rangs de plus en plus pressés.

Modestie chrétienne

Le Padre Pio exigeait une tenue vestimentaire décente pour pénétrer dans l'église Sainte-Marie-des-Grâces, à San Giovanni Rotondo. Avec les années, il devenait toujours plus exigeant. Si bien qu'il a fallu afficher à l'entrée de l'église, les règles précises de décence chrétienne exigées par le Padre Pio. Il était interdit aux hommes de se présenter les bras nus, en bermuda ou shorts. Les dames devaient être vêtues en robe décente, avoir la tête couverte dans l'église. Les manches courtes, robes courtes, décolletées étaient interdits.

Le Padre Pio était aussi ferme au sujet de la modestie pour les hommes et les garçons, mais il était «spécialement inflexible pour le port des pantalons ou des shorts pour les dames». Il refusa aux femmes l'accès au confessionnal si leurs robes étaient trop courtes. Sur la porte de l'église il y avait ce message:

«Par un désir explicite du Padre Pio, pour entrer au confessionnal, les dames doivent porter une jupe au moins huit pouces en dessous des genoux. Il est interdit d'emprunter des jupes longues à l'église et de les porter pour aller au confessionnal.» — Dorothy Gaudiose, *«Prophet of the People : A biography of Padre Pio»*.

Selon une réflexion d'un auteur, alors que les dessinateurs de mode avaient monté les jupes à huit pouces au-dessus des genoux, le Padre Pio avertissait les dames de garder leurs jupes huit pouces au-dessous des genoux.

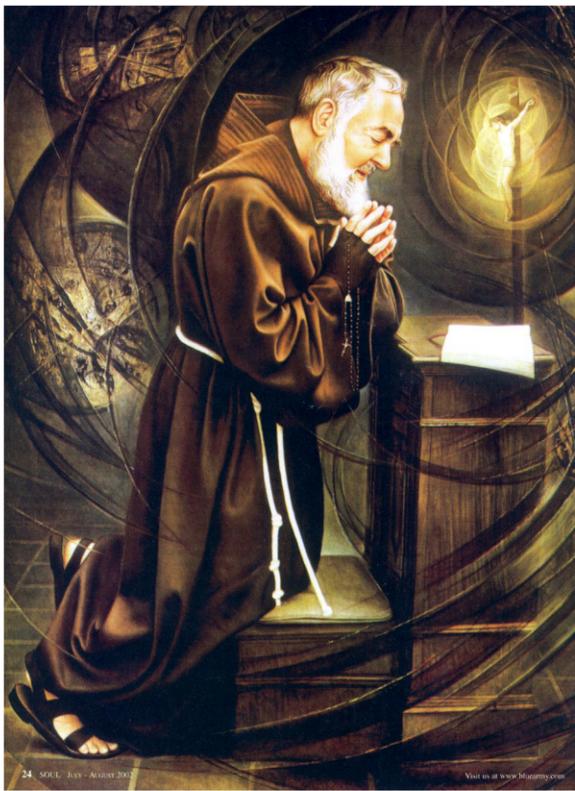
Aux dames qui se présentaient indécentement vêtues au confessionnal, le Padre Pio disait: «Allez-vous en farceuses!»

La messe et les confessions étaient son programme journalier. Il consacrait 19 heures par jour au confessionnal. À la fin de sa vie, ses faibles capacités ne lui permettaient seulement quatre heures ou même deux heures et demie par jour.

Puisse ce grand dévouement du Padre Pio dans l'exercice du sacrement de Pénitence, susciter dans nos cœurs le désir de recourir régulièrement à ce sacrement de la Miséricorde divine afin de garder notre âme pure!

Les citations suivantes sont tirées du livre «Padre Pio, le Stigmatisé», écrit du vivant du célèbre Capucin par Charles Mortimer Carty.

Yvette Poirier



Un autre curé d'Ars

«Confesser est la principale vocation du Padre Pio, celle qui lui permet d'apaiser sa soif insatiable des âmes. Il désire être exclusivement considéré comme confesseur. Il ne prêche pas et le Saint-Office lui a interdit d'écrire. Comme le Curé d'Ars, saint Jean-Marie Vianney, passe ses jours dans le confessionnal, ce qui constitue en soi, un véritable miracle; car il y aurait de quoi ébranler le système nerveux le plus solide. Il examine, juge, condamne et absout selon ce que Dieu lui inspire».

«Là où il ne trouve pas hypocrisie, mais sin-

cerité, fermeté de caractère, il est bienveillant, d'une bienveillance qui dilate le cœur du pénitent... Mais sa brusquerie, parfois, rappelle saint Jean-Baptiste Vianney, avec des mots durs, coupants, qui dénoncent le scandale, tout spécialement les cancanes et les mensonges des femmes. Plus sévère est sa condamnation des péchés contre la pureté et contre la maternité; Padre Pio ne les pardonne pas sans être assuré d'un ferme propos catégorique. Ces malfaiteurs de la génération et du mariage devront subir des mois de probation s'ils veulent être absous.

«Padre Pio, on peut l'en croire, lorsque le Seigneur lui enjoint de traiter durement une âme, souffre mort et passion, mais ne saurait agir autrement qu'il n'agit pour que son pénitent prenne conscience et comprenne que les sacrements de Pénitence et la communion ne sont pas des plaisanteries; que lessiver son âme et recevoir Notre-Seigneur c'est grave... ce Christ Jésus que lui, Padre Pio aime d'amour, alors que le pécheur, comme la foule, le méconnaît.

«Il est manifeste que Padre Pio, dans son union avec le Christ, prend sur lui tous les péchés que chaque pénitent lui avoue, avant de donner l'absolution. C'est de cela qu'il souffre, plus que de ses plaies, et de façon visible pour tous. Certains affirment qu'ils ont vu des gouttes de sang perler de son front tandis qu'ils décrivaient leurs infidélités.

«Padre Pio nous exhorte à haïr nos fautes, d'une haine réfléchie. Ses paroles recèlent une profonde sagesse chrétienne et la sainteté d'un homme qui vit sur terre de la vie du ciel.» — Charles Mortimer Carty

Mois de mai, mois de Marie

Benoît XVI «donne l'exemple» en priant le chapelet

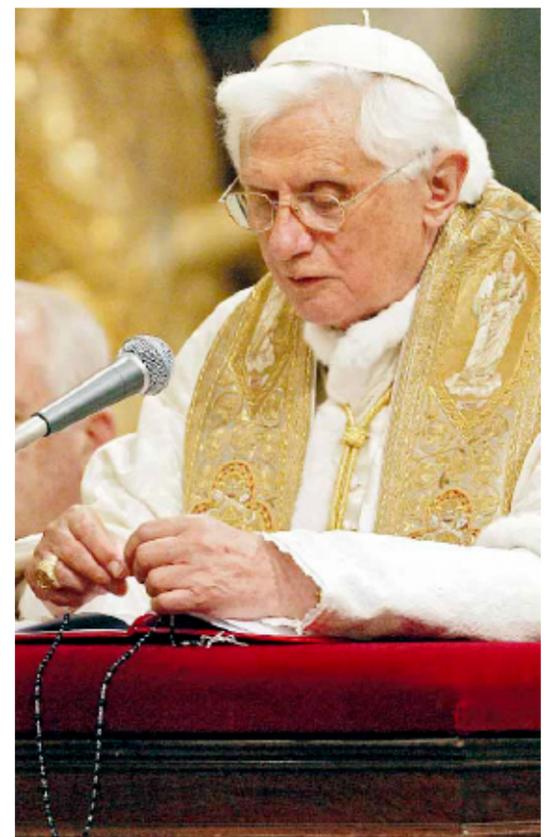
Commentaire du Cardinal Poupard

ROME, Dimanche 4 mai 2008 - Zenit.org - Le pape «donne l'exemple» en allant prier la Vierge Marie en ce début du mois de mai, fait observer le cardinal Poupard.

Le cardinal Paul Poupard, président émérite du Conseil pontifical de la culture a souligné au micro de Radio Vatican l'exemplarité du geste de Benoît XVI qui a présidé la prière du chapelet, le 3 mai, premier samedi du mois de mai, en la basilique Sainte-Marie Majeure.

C'est en effet dans cette basilique que l'on vénère l'icône de Marie «Salut du peuple romain», «Salus Populi Romani».

«C'est, disait le cardinal Poupard, un geste très éloquent. Le Saint-Père fait comme ses prédécesseurs en allant rendre cet hommage et en priant dans cette basilique lumineuse de beauté, chapelle majeure, dit-on, parce qu'elle est la patronne de toutes les Eglises, de toutes les chapelles et de tous les oratoires dédiés à la Vierge Marie, dans le monde entier. Mais que va-t-il faire? Il va donner l'exemple, prier le chapelet, cette prière du Rosaire qui est la prière la plus belle qui puisse être, par ses mystères joyeux, lumineux, douloureux, glorieux, et je dirais que le pape donne l'exemple à



tout fidèle, et à tous, afin qu'il y ait une grande dévotion à Marie, en la priant comme toujours à travers les mystères de sa vie qui sont les mystères du Christ, qui sont les mystères de la foi».

Le Padre Pio, le célèbre stigmatisé est mort en 1968

40 ans après sa mort, son corps s'est conservé



Le Padre Pio, le célèbre stigmatisé de San Giovanni Rotondo, en Italie, vécut de 1887 à 1968. À l'âge de 15 ans, il entra dans la Congrégation des Capucins. À 18 ans, il reçut les premiers stigmates invisibles et trois ans après «les plaies du Christ apparurent visiblement dans ses membres, qu'il ne put plus dès lors les cacher.» Le Pape Jean-Paul II a béatifié le Padre Pio en 1999 et il l'a canonisé en 2003. Voici une nouvelle extraordinaire qui confirme la grande sainteté du Padre Pio qui était une image vivante de Notre-Seigneur Jésus-Christ:

Le 3 mars 2008, le cercueil du Padre Pio a été ouvert. L'annonce officielle est arrivée de la bouche de l'évêque délégué par le Saint Siège au soin des œuvres et du Sanctuaire de Padre Pio à *San Giovanni Rotondo*, Monsignor Domenico d'Ambrosio.

Le cercueil contenant la dépouille du Saint, a été ouvert à 1h du matin. «Le corps s'est bien conservé, a dit le prélat, depuis le début - a-t-il rapporté - on voyait clairement sa barbe. Le menton est parfait, le reste du corps est bien conservé. On voit très bien les genoux, les mains, les mitaines, les ongles. Le tout s'est produit devant une commission composée de médecins et religieux sous la supervision de Monsignor d'Ambrosio. La tombe dans la crypte du sanctuaire de Santa Maria de la Grâce à *San Giovanni Rotondo*, a été ouverte après presque 40 ans de l'enterrement, le 27 septembre 1968, quatre jours après sa mort. Le 28 février dernier, l'Archevêque a appelé cinq témoins de l'enterrement de Padre Pio, qui s'est donc déroulé à 22h30 le 26 septembre 1968 : l'officiel sanitaire de l'époque; les maçons, les étameurs. Mgr D'Ambrosio leur a demandé l'assurance d'avoir trouvé la sépulture dans les mêmes conditions dans lesquelles elle était après l'enterrement. Leur réponse a été affirmative, puis confirmée en prêtant serment sur l'Évangile.

«Honneur, Respect, Amour pour les malades, surtout les malades pauvres qui représentent le Christ Seigneur « au carré ». A l'heure de si graves défaillances, source de tant de névroses, le message de Padre Pio est, par excellence, un programme de vie, axé sur les béatitudes.

Exposé au grand public

Le 24 avril 2008, le corps du Padre Pio a été exposé au grand public. Le Cardinal Martins, préfet de la congrégation pour la cause des Saints, a présidé ce grand événement. Il a célébré la messe du matin inaugurant l'exposition des reliques de Padre Pio, dont on sait qu'il est le saint le plus vénéré en Italie. Le 24 avril 2008, le corps du Padre Pio a été exposé au grand public. L'exposition du corps de Padre Pio a été présidée par le Préfet de la Congrégation pour les Causes des Saints, le Cardinal Jose Saraiva Martins. Au courant de la journée du 25 avril, il y avait déjà plus de 70,000 personnes qui ont visité

la dépouille du Padre Pio, le stigmatisé de San Giovanni Rotondo.

Lors d'un entretien avec le Cardinal Martins au sujet de l'exposition des reliques du Padre Pio, le journal italien «Il Giornale» posait la question suivante à Son Éminence:

IG — Pourquoi est-il important de vénérer les reliques d'un saint?

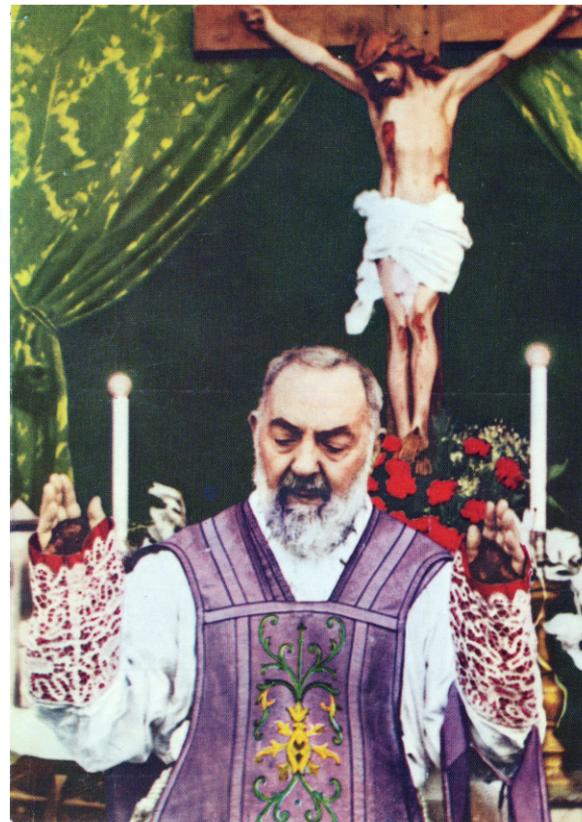
Mgr Martins répondit: «Les saints sont des hommes comme nous, qui ont suivi Jésus sur le chemin de la perfection quotidienne. Ils ont été, comme chacun de nous est appelé à l'être, temples de l'Esprit Saint, dociles à l'action de la grâce de Dieu. Le christianisme, fondé sur l'évènement de l'Incarnation, de la mort et de la Résurrection du Fils de Dieu sur notre terre à un moment précis de l'histoire de l'humanité, a toujours porté beaucoup d'attention et de respect pour les corps. Même les membres mortels de saints ont été porteurs de la grâce. C'est pourquoi nous vénérons les reliques des saints.»

L'archevêque d'Ambrosio a annoncé que le corps du Padre Pio serait exposé au moins un an, «en raison des innombrables demandes des fidèles ayant l'intention de s'incliner devant la dépouille de Padre Pio».

Le 27 avril, il y avait déjà deux millions de personnes qui s'étaient inscrites pour visiter la dépouille de ce grand saint de notre époque.



«La vraie amitié, la vraie fraternité a pour effet de vaincre le mal qui est dans le monde, de suivre le Christ et d'aider à gagner le Ciel.» — Don Guéranger



Le Padre Pio a eu les stigmates de Notre-Seigneur, jusqu'à sa mort. Pendant la Messe, les assistants voyaient les plaies à ses mains au moment de la consécration lorsqu'il élevait les Saintes Espèces et quand il se tournait vers la foule pour dire: Dominus vobiscum». Madame Pierre Delfino Sessa a été la fille spirituelle du Padre Pio. Voici ce qu'elle écrit dans son livre du vivant du Padre Pio:

«A peine était-il monté à l'autel et a-t-il fait le signe de la croix, que déjà ses traits se transfigurent; il n'est plus seulement le prêtre qui célèbre le divin sacrifice, il est l'homme de Dieu, choisi expressément par Lui pour se perdre en Jésus et revivre en sa personne.»

«Il souffrait beaucoup, du jeudi soir au samedi, et pour supporter sa souffrance, il méditait chaque jour davantage, sur la passion du Christ.» Par ses souffrances unies à celles du divin Crucifié, il a contribué à sauver un nombre incalculable d'âmes. Il s'éteignit dans la paix, la sérénité le 23 septembre 1968. Dans sa courte agonie, il ne cessait de répéter: «Jésus, Marie». Tout de suite après sa mort, les stigmates de ses pieds, de ses mains et de son cœur disparurent. C'est un signe qu'il portait miraculeusement de son vivant les stigmates de Notre-Seigneur sur son corps.

Changement d'adresse

Veillez nous envoyer votre changement d'adresse aussitôt que vous déménagez, car bien souvent le Bureau de Poste ne nous l'envoie pas. Et vous risquez de ne pas recevoir votre journal. Envoyez donc votre nouvelle adresse à:

Journal Vers Demain
1101 rue Principale, Rougemont, P.Q.
Canada J0L 1M0 - Tél. 1 450 469 2209
Fax: 1 450 469 2601 - WWW.versdemain.org
Courriel info@versdemain.org

Tous nos abonnés devraient se mettre à prendre de l'abonnement à Vers Demain, à Michael et à San Miguel. De si beaux journaux, si instructifs et si lumineux devraient entrer dans toutes les maisons.

Les apparitions de la Vierge Marie au Laus, en France

Reconnues officiellement par l'Église en mai 2008



Sœur Benoîte Rencurel
La voyante de Laus, à 41 ans

Avec le voile de tertiaire de Saint Dominique

Le 4 mai 2008, lors d'une Messe solennelle, dans la Basilique de Notre-Dame du Laus, dans les Hautes-Alpes, le caractère surnaturel des apparitions de la Sainte Vierge à Benoîte Rencurel au Laus, a été reconnu par Mgr Jean-Michel di Falco Léandri, évêque du diocèse de Gap et d'Embrun. L'événement a été rehaussé par la présence de Mgr Fortunato Baldelli, Nonce apostolique en France.

Nous publions de larges extraits de ce qui a été publié le 24 avril 2008 par (Zenit.org):

Quelques mois après son arrivée sur le diocèse de Gap et d'Embrun, fin 2003, Mgr Jean-Michel di Falco Léandri a souhaité relancer le procès de béatification de Benoîte Rencurel. Au cours d'un voyage à Rome on lui a fait remarquer qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait reconnu officiellement les apparitions, étape importante dans la procédure de béatification d'une personne ayant bénéficié d'apparitions.

Quelques semaines plus tard, il mandatait le Père René Combal, en charge du dossier de béatification de la voyante, pour constituer une équipe d'historiens, de théologiens et de psychologues afin de réaliser une enquête à partir des documents d'archives. Après trois années de recherche et de réflexion, les sept spécialistes ont présenté leurs conclusions respectives, unanimes pour dire que rien ne faisait obstacle à une éventuelle reconnaissance du caractère surnaturel des événements vécus au Laus par Benoîte Rencurel.

Le résultat de cette enquête a ensuite été communiqué à Rome, conformément aux directives de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, qui n'a elle-même émis aucune objection à une telle reconnaissance.

Étape importante dans la vie du sanctuaire du Laus, la reconnaissance des apparitions permettra-t-elle d'accélérer la béatification de Benoîte Rencurel ? L'avenir nous le dira...

Apparitions de la Vierge Marie

Le Laus est un sanctuaire unique en France et en Europe par la durée et la diversité de ses apparitions.

La vénérable Benoîte Rencurel a bénéficié durant 54 ans d'apparitions de la Vierge, du Christ, d'anges et de différents saints en différents lieux: à Saint-Etienne d'Avançon, au vallon des Fours, à Pindreau, au Laus, à Embrun, à Gap, à La Saulce et à Marseille.

Par ailleurs, l'huile de la lampe du tabernacle de la basilique de Notre-Dame du Laus est un signe de la puissance de Dieu et de sa miséricorde. Encore de nos jours, de nombreuses guérisons physiques et spirituelles l'attestent.



Missions de Benoîte Rencurel

Des Manuscrits, rédigés au temps de la voyante, laissent apparaître en Benoîte Rencurel, une jeune bergère sensible, croyante et priante.

Au fil des apparitions, les témoins montrent une femme solide, pleine de bon sens, qui établit sa vie sur la confiance en la Vierge Marie. Ce mûrissement, indispensable à l'équilibre spirituel et affectif de la voyante, se renforce par des heures de prières et une grande ascèse.

Benoîte découvre peu à peu, au long des dialogues et des enseignements de la Mère de Dieu, la souffrance des pécheurs et en même temps leur salut en Jésus-Christ par sa Croix et sa Résurrection.

Elle propose aux pèlerins de se tourner vers les sacrements, notamment la confession et l'eucharistie.

Les guérisons à Notre Dame du Laus

Au temps de Benoîte, les toutes premières guérisons du Laus concernaient aussi bien les adultes que les enfants. Nombreux furent ceux qui, très gravement déficients visuels, guérirent miraculeusement de ce que l'on appelait à l'époque une taie sur l'œil. Après avoir appliqué de l'huile du sanctuaire sur leur organe blessé, ils voyaient parfaitement clair.

(Au début de l'an 2000), une dame belge se présente un jour à l'accueil du sanctuaire, annonçant qu'elle est guérie d'une hernie discale qui s'extériorisait. En raison de son état, il avait été question de l'opérer dans l'urgence. Ce à quoi elle avait répondu: «Non docteur, vous ne m'opérez pas; c'est Marie qui va me guérir!» Le chirurgien avait souri et dit avec ironie: «Vous croyez encore aux miracles?» «Oui, docteur!» avait-elle dit. Quatre mois plus tard, le chirurgien, ne la voyant pas venir comme prévu, s'en était inquiété, l'avait convoquée et lui avait fait passer un scanner. Stupeur, il n'y avait plus rien. La patiente de lui dire alors: «Docteur, vous y croyez aux miracles maintenant?» «Oui, madame, lui répond-il, ce que vous aviez n'était guérissable que par une intervention chirurgicale.»

La messagère de la Vierge Marie

Benoîte Rencurel, messagère de la Vierge Marie, laïque missionnaire et vierge consacrée du tiers-ordre de Saint Dominique, est la fondatrice du Sanctuaire de Notre-Dame du Laus qui attire depuis ses origines de nombreux pèlerins.

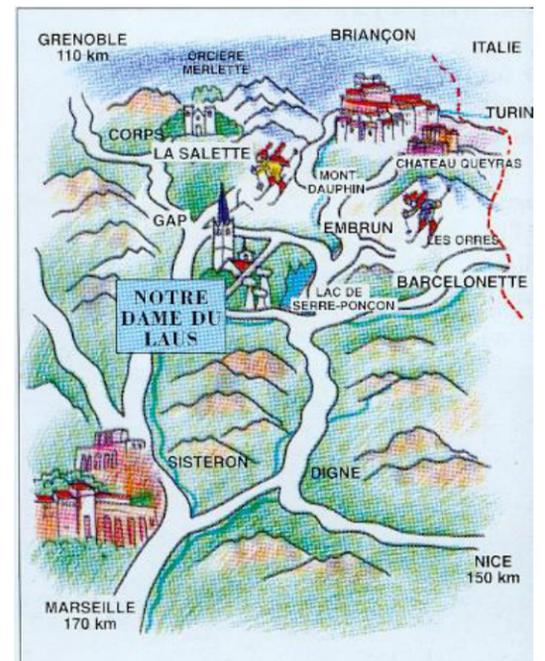
Née en septembre 1647 à Saint-Etienne d'A-

vançon, qui se trouvait alors sur le territoire de l'archevêché d'Embrun, elle est contemporaine du roi Louis XIV (1638-1715).

En 1654, la petite fille de sept ans perd son père et se retrouve avec sa mère Catherine et ses deux sœurs, Marie et Madeleine, dans une situation de grande pauvreté.

En mai 1664, la Mère de Dieu commence à lui apparaître quasi quotidiennement au Vallon des Fours, près de son village où elle garde son troupeau. Ces apparitions transforment son comportement et sa vie spirituelle. Après deux mois d'absence, la Vierge se manifeste de nouveau à Pindreau à la fin septembre 1664. Elle conduit Benoîte au hameau du Laus où Elle lui fait connaître son projet: «Elle a destiné ce lieu pour la conversion des pécheurs»; et Elle lui annonce que «beaucoup de pécheurs et de pécheuses viendront ici se convertir», lui demandant de «prier sans cesse» pour eux.

Dès le printemps suivant arrivent les premiers pèlerins: 130 000 en 18 mois. Confessions d'une rare qualité, conversions et guérisons attirent l'attention des prêtres et de l'autorité ecclésiastique. Benoîte commence à exercer sa mission d'accueil, de prière et de pénitence en mettant en œuvre son charisme de connaissance des cœurs. A la suite de la guérison de Catherine



Vial, paralysée des jambes pendant six ans, le vicaire général Antoine Lambert, reconnaît le «doigt de Dieu» et autorise la construction de l'église qui deviendra plus tard la basilique de Notre-Dame du Laus. Il nomme des prêtres au service du pèlerinage.

Après une vie exemplaire, la Servante de Dieu meurt au Laus dans une maison toujours visible actuellement, le 28 décembre 1718 en odeur de sainteté, (à l'âge de 71 ans).

Développement du sanctuaire

Après la mort de Benoîte, le sanctuaire s'est développé comme la Vierge l'avait annoncé.

Elle avait dit que les ossements de Benoîte feraient des miracles



et que les malades viendraient de toutes parts et de bien loin pour obtenir la guérison. Elle avait de plus affirmé: «J'ai choisi ce lieu pour la conversion des pécheurs». Un ange

(suite en page 23)

Les apparitions de la Vierge Marie au Laus

(suite de la page 22)

avait également annoncé: «Le Laus est l'ouvrage de Dieu, que ni l'homme ni le démon avec toute leur malice et leur rage, ne sauraient détruire, qui subsistera toujours plus florissant jusqu'à la fin du monde et fera de grands fruits partout».

La guérison miraculeuse de Lucrece Souchon en 1720, reconnue par l'évêque de Gap, atteste la sainteté du lieu. Passé l'orage de la Révolution, la générosité des foules permet l'embellissement et l'extension du sanctuaire avec l'arrivée en 1818 des pères Oblats de Marie Immaculée. Avec eux, le Laus connaît une nouvelle impulsion missionnaire. Ils sont remplacés en 1842 par les missionnaires diocésains de Notre-Dame du Laus. Mgr Depéry, nouvel évêque de Gap, fait recopier intégralement par l'abbé Joseph Denis Galvin les manuscrits du Laus écrits au XVIIe et XVIIIe siècles. C'est la fameuse copie authentique des manuscrits du sanctuaire de Notre-Dame du Laus, reproduite en fac-similé à 500 exemplaires en 1996, en vue du procès de béatification.

En 1854, le même Mgr Depéry, obtient du pape Pie IX l'autorisation de couronner la statue de Notre-Dame du Laus. La cérémonie se tient le 23 mai 1855 en présence de 40 000 pèlerins. Le 18 mars 1894, le sanctuaire est élevé au titre de basilique mineure par le pape Léon XIII.

La seconde moitié du XIXe siècle et la première partie du XXe furent des temps d'activité intense pour le pèlerinage du Laus. Les missionnaires font connaître le lieu dans les grands congrès eucharistiques en France et en Belgique, les Oblats de Marie Immaculée au Canada. C'est alors la fondation dans le diocèse de Mont-Laurier (Québec) de la paroisse de Notre-Dame du Laus par le père Eugène Trinquier, originaire de Chorges. Plusieurs autres églises au Québec sont dédiées à Notre-Dame du Laus dont l'église de Philipsburg.

Le 31 juillet 1981, Jean Paul II autorise le nouvel examen de la cause de béatification de Benoîte qui était arrêtée depuis 1913.

En 1996, une nouvelle demande pour la béatification de Benoîte est introduite à Rome.

Le 4 mai 2008, le caractère surnaturel des apparitions est reconnu par Mgr Jean-Michel di Falco, évêque de Gap et d'Embrun. Les dernières apparitions officiellement reconnues en France, étaient celles de Lourdes, il y a 146 ans.

Le Laus est toujours et plus que jamais un lieu de conversion, transformation, régénération et de découverte profonde de la miséricorde divine. — Fin des citations par (ZENIT.org)

Benoîte, victime pour le salut des pécheurs

Nous aimons vous citer d'autres informations sur la voyante Benoîte Rencurel qui avait été publiées dans Vers Demain du 15 mars 1964:

Il ne faut pas conclure que la vie de la voyante, Benoîte Rencurel, ait été exempte de croix. Benoîte fut, au contraire, une victime, une extraordinaire victime de Dieu, associée à Jésus pour le salut des pécheurs.

Elle eut à souffrir de grands tourments de la part du démon lui-même, de jour et de nuit, comme elle en fut prévenue par Notre-Dame en 1684. *L'Homme Nouveau* du 1^{er} septembre 1963 en donne un aperçu:

«Comme devait l'être plus tard le saint Curé d'Ars, elle fut terriblement malmenée, physiquement, dans sa pauvre chambre, battue, traînée par les cheveux, à en épouvanter sa mère qui, à une époque, vivait avec elle. Le démon brisait sa vaisselle et ses meubles, il lui tordait les bras.

«Il l'emportait parfois sur le haut des falaises

des Franches ou du Nid d'Aigle, et de là la laissait rouler dans le ravin. La pauvre fille rentrait chez elle couverte d'affreuses blessures que les mémorialistes de l'époque affirment avoir vues.

«La nuit du 16 septembre 1701, alors que Benoîte avait ainsi été maltraitée et laissée loin dans la montagne, un ange l'éclaira d'un flambeau rayonnant pour qu'elle reconnut son chemin. Un oratoire, l'Oratoire de l'Ange, marque aujourd'hui ce lieu, comme une tache blanche au sommet de la montagne qui jalonne la route de Gap.

«Des formes hideuses se montraient à elle, vomissant l'outrage et le blasphème. Elle supporta tout avec patience, sachant que l'oeuvre de Dieu ne s'opère jamais sans être contrariée par la malice des hommes et les ruses de Satan.» — *L'Homme Nouveau*

Benoîte eut aussi à subir des persécutions. Les plus pénibles lui vinrent de jansénistes (qui ... cherchaient à détruire la réputation de la voyante et à ruiner le pèlerinage ...

Un ange vint cependant la consoler, lui déclarant de la part de la sainte Vierge que le Laus subsisterait toujours florissant, jusqu'à la fin du monde, en produisant de grands fruits de salut.

La lutte dura vingt ans. Mais le «rien» entre les mains de Marie triompha du «fort armé» qui servait Satan.

Sœur Benoîte Rencurel fut déclarée Vénérable par le Pape Pie IX, le 7 septembre 1871.

Benoîte et les stigmates

Extraits tirés du livre «Histoire Merveilleuse de Notre-du Laus, Refuge des pécheurs:

Un jour du mois de juillet 1671, Benoîte moissonnait en compagnie d'autres personnes au champ de blé appartenant à la chapelle. Tout à coup, elle quitte sa faucille et se dirige vers la Croix d'Avançon. A peine est-elle agenouillée que le Sauveur lui apparaît tout sanglant et agonisant tel qu'il était sur le Golgotha: «Ma fille, lui dit-il, je me fais voir en cet état pour te faire participer à ma passion.» Dès ce moment, Benoîte fut crucifiée une fois par semaine: du jeudi soir à 4 heures jusqu'au samedi à 9 heures du matin, elle restait étendue sur son lit, les bras en croix, les pieds l'un sur l'autre, immobile, moins flexible dans tout son corps qu'une barre de fer, et endurant ce que le Sauveur a enduré dans sa passion. Ces douleurs du vendredi cessèrent pendant la construction du couvent des prêtres au Laus, afin, dit la Sainte Vierge à Benoîte, qu'elle pût distribuer les vivres aux ouvriers et surveiller leur travail. Lorsque Notre-Seigneur inspirait à Benoîte de se rendre à la croix d'Avançon elle en était toujours prévenue par des odeurs d'une suavité indicible. Ces parfums étaient de beaucoup supérieurs à ceux qui signalaient la présence de la Mère de Dieu.



Sœur Benoîte extasiée devant l'image du Christ qui lui apparaît ensanglanté sur la Croix d'Avançon. Elle reçoit les stigmates.



Benoîte Rencurel aux pieds de sa Bonne Mère du Ciel.

Soutien de Vers Demain 100 \$ - 75 euros

Vers Demain vous enflamme! Vers Demain vous enthousiasme! Vous ne lisez rien de pareil dans les autres journaux. Les grandes vérités que vous y trouvez et les activités débordantes qui y sont rapportées vous soulèvent. Quelle satisfaction d'apprendre que Vers Demain peut publier, imprimer et financer des millions de 4-pages gratuits qui vont porter ces grandes vérités dans tout le Canada, aux Etats-Unis, en Europe, en Afrique et en Asie même. Ces 4-pages sont distribués par des apôtres bénévoles et financés par des bienfaiteurs. Certains paient une tonne de papier entière, soit 900 \$. Quel dévouement, quelle générosité! Vous n'avez pas les moyens d'en faire autant, mais vous êtes épris du désir ardent d'aider une telle oeuvre. Alors soyez Soutien de Vers Demain en offrant 100 \$ par année. Pour la France 75 euros.

Journal Vers Demain

16 pages ou plus. 5 fois par année

www.versdemain.org

info@versdemain.org

20 \$ pour 4 ans

Journal Vers Demain

1101 rue Principale

Rougemont, QC, Canada — J0L 1M0

Tél.: (450) 469-2209 — Fax (450) 469-2601

Tél.: Montréal (514) 856 5714

Ci-inclus ma contribution pour Vers Demain

\$.....

Nom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Dons pour les circulaires \$.....

Demandez des circulaires gratuites pour distribuer dans vos régions.

Congrès international des Pèlerins de saint Michel

30-31 août, 1er septembre 2008

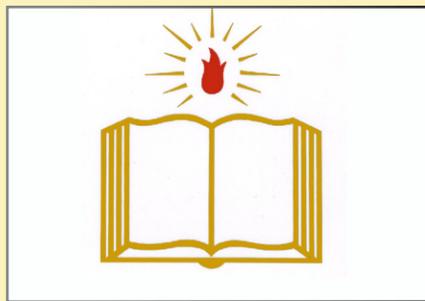
Précédé d'une semaine d'étude sur la Doctrine Sociale de l'Eglise
et de son application dans les pays pauvres

Du 22 au 29 août 2008

**Sous la Présidence d'honneur
de Son Eminence le Cardinal Bernard Agré**



Tous les continents sont invités
Afrique, Asie, Océanie, Europe



**Thème: «S'efforcer de faire disparaître la pauvreté concrètement»
Se basant sur les principes de la Doctrine Sociale de l'Eglise**

... Ces Africains compétents et motivés sont prêts, très souvent, à entreprendre des actions de développement en terre africaine. Mais outre les problèmes de marchés qui freinent souvent leur élan à cause d'une concurrence extérieure très forte, aggravée par les lois sacro-saintes de la mondialisation, ces développeurs africains se heurtent le plus souvent à un système bancaire qui constitue un barrage infranchissable. (S. Em. Cardinal Bernard Agré, 21 mai 2004, congrès du Conseil Pontifical de Justice et Paix, à Rome)

Maison de l'Immaculée, 1101 rue Principale, Rougemont, (Québec) Canada - J0L 1M0 - Tél. 1 450 469 2209
Fax: 1 450 469 2601 - Courriel: info@versdemain.org - site www.versdemain.org

Formulaire d'inscription pour le congrès et la semaine d'étude du 23 août au 3 septembre 2008

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Courriel _____

Français Espagnol Anglais Polonais

Inscrivez-vous le plus rapidement possible. Veuillez nous faire parvenir vos inscriptions avant le premier juillet 2008, si possible, pour nous faciliter l'organisation des repas et de l'hébergement.

Retournez le formulaire dûment rempli soit par courriel à cette adresse : info@versdemain.org - ou par fax: 1-450-469-2601

Où par la poste à cette adresse : Maison Saint Michel, 1101 Rue Principale, Rougemont, Québec, Canada, J0L 1M0

Si vous aimez prendre connaissance du sujet dont il sera discuté, voici quelques liens de conférences, textes et audios qui vous fourniront de plus amples informations:

Louis Even Allardville - Cahiers des 10 leçons du Crédit social - Le Cardinal Agré dénonce le système bancaire - La monopolisation de l'argent (texte) - Le monopole du crédit et les Encycliques (suite de La monopolisation de l'argent) - Promouvoir tout l'homme - L'automation #1 (texte) - L'automation #2 - Le super pouvoir (texte) - Technicien oui, Technocrate non - Argent perverti (texte) - Titre sur la production - L'argent nouveau (texte) - L'argent (texte)

Site officiel du Journal Vers Demain www.versdemain.org